

États financiers consolidés de

**INNERGEX
ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.**

31 décembre 2009

Responsabilité de l'information financière

Les états financiers consolidés d'Innergex énergie renouvelable inc. (la « Société ») qui accompagnent ce rapport annuel et toute l'information que ce rapport contient au sujet de la Société sont la responsabilité de la direction.

Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR ») en appliquant les conventions comptables détaillées présentées dans les notes afférentes à ces états financiers. La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de critères d'importance acceptable à l'aide d'estimations justifiables et raisonnables. L'information financière de la Société, présentée ailleurs dans ce rapport annuel, est conforme à celle fournie dans les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes efficaces et de qualité supérieure pour la comptabilité et l'administration tout en s'assurant que les coûts sont raisonnables. Ces systèmes lui donnent l'assurance que l'information financière est pertinente, précise et fiable et que les actifs de la Société sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. De plus, le conseil d'administration assume l'ultime responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés de la Société. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs non reliés externes.

Le comité de vérification se réunit avec la direction, ainsi qu'avec les vérificateurs externes, afin de discuter des contrôles internes relatifs au processus de présentation de l'information financière, de la vérification de l'information financière et autres sujets relatifs à l'information financière, ainsi que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte convenablement de ses responsabilités. De plus, le comité de vérification passe en revue le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes. Le comité de vérification soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration afin d'approuver les états financiers consolidés avant leur diffusion auprès des actionnaires. Le comité de vérification étudie également la question de retenir les services des vérificateurs externes, ou de reconduire leur mandat, qui est soumise à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers de la Société ont été vérifiés par Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., les vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, pour le compte des actionnaires. Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. a un accès complet et sans restriction au comité de vérification.

[s] Michel Letellier
Michel Letellier, MBA
Président et chef de la direction

[s] Jean Perron
Jean Perron, CA, CMA
Vice-président et chef de la direction financière

Innergex énergie renouvelable inc.

Longueuil, Canada, le 22 mars 2010



Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Innergex énergie renouvelable inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Innergex énergie renouvelable inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et du déficit et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

SAMSON BÉLAIR / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 22 mars 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 15452

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

États consolidés des résultats

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008
	\$	\$
Produits		(retraités, note 3a)
Exploitation	19 955 281	4 902 132
Frais de gestion	2 319 816	2 335 262
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) d'une entité sous influence notable (note 9)	3 365 954	(1 370 859)
	25 641 051	5 866 535
Charges		
Frais d'exploitation	1 741 968	613 974
Rémunération à base d'actions (note 17)	1 563 627	1 563 627
Frais généraux et administratifs	5 751 911	5 064 608
	9 057 506	7 242 209
Bénéfice (perte) d'exploitation	16 583 545	(1 375 674)
Charges liées aux projets potentiels	2 305 931	3 703 378
Bénéfice (perte) avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement et autres éléments	14 277 614	(5 079 052)
Intérêts sur la dette à long terme	4 403 750	1 140 556
Perte réalisée sur instruments financiers dérivés	1 496 950	2 410 000
Autres charges et (produits)	2 697	(647 075)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices, amortissement et autres éléments	8 374 217	(7 982 533)
Amortissement	6 424 280	1 848 547
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur instruments financiers dérivés (note 13)	(10 018 017)	17 665 163
Perte de valeur se rapportant aux frais de développement liés aux projets (note 8)	421 335	17 514 227
Perte de valeur de l'écart d'acquisition (note 10)	22 458 445	3 604 865
Perte avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	(10 911 826)	(48 615 335)
Charge (économie) d'impôts (note 16)		
Exigibles	5 490	(7 797)
Futurs	4 664 460	(12 501 824)
	4 669 950	(12 509 621)
Perte nette avant la part des actionnaires sans contrôle	(15 581 776)	(36 105 714)
Pertes attribuées à la part des actionnaires sans contrôle	252 868	314 270
Perte nette	(15 328 908)	(35 791 444)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	23 500 000	23 500 000
Perte nette de base, par action	(0,65)	(1,52)
Nombre d'actions en circulation, après dilution	23 500 000	23 500 000
Perte nette par action, après dilution	(0,65)	(1,52)

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 19.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

États consolidés du résultat étendu et du déficit

États consolidés du résultat étendu	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008
	\$	\$
		(retraités, note 3a)
Perte nette	(15 328 908)	(35 791 444)
Autres éléments du résultat étendu		
(Perte) gain de change non réalisé(e) sur une filiale étrangère autonome du placement dans une entité sous influence notable	(87 683)	115 009
Gain (perte) de change non réalisé(e) sur la tranche désignée de la dette utilisée comme couverture de la filiale étrangère autonome du placement dans une entité sous influence notable	83 366	(113 788)
	(4 317)	1 221
Résultat étendu	(15 333 225)	(35 790 223)

États consolidés du déficit	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008
	\$	\$
		(retraités, note 3a)
(Déficit) bénéfiques non répartis au début, tels qu'ils ont été présentés antérieurement	(32 315 983)	1 593 334
Effet cumulatif des modifications de conventions comptables sur les exercices précédents (note 3a)	(1 987 708)	(105 581)
(Déficit) bénéfiques non répartis retraité(s), au début	(34 303 691)	1 487 753
(Perte nette)	(15 328 908)	(35 791 444)
Déficit à la fin	(49 632 599)	(34 303 691)
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	1 221	–
Autres éléments du résultat étendu	(4 317)	1 221
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin	(3 096)	1 221
Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu	(49 635 695)	(34 302 470)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Bilans consolidés

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Actif		(retraités, note 3a)
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 328 816	5 957 780
Débiteurs (note 5)	6 630 156	22 891 011
Charges payées d'avance et autres	2 004 200	1 242 318
	18 963 172	30 091 109
Comptes de réserve	4 157 914	453 028
Immobilisations corporelles (note 6)	271 311 959	229 527 304
Actifs incorporels (note 7)	43 757 531	44 376 880
Frais de développement liés aux projets (note 8)	31 149 025	27 881 244
Placement dans une entité sous influence notable (note 9)	55 689 284	57 052 056
Impôts futurs (note 16)	6 673 488	10 992 537
Écart d'acquisition (note 10)	8 053 001	30 511 446
Instruments financiers dérivés (note 13)	4 816 301	764 208
Autres actifs à long terme	64 033	51 000
	444 635 708	431 700 812
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 11)	12 300 000	9 750 000
Créditeurs et charges à payer (note 12)	10 523 946	12 019 239
Instruments financiers dérivés (note 13)	16 757 154	20 411 968
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 14)	4 640 139	15 993 983
	44 221 239	58 175 190
Retenues de garantie au titre de la construction	-	5 057 542
Instruments financiers dérivés (note 13)	-	2 311 110
Charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme (note 14h)	17 685 036	14 120 894
Dette à long terme (note 14)	193 989 493	149 514 434
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15)	491 031	453 452
Impôts futurs (note 16)	4 979 705	4 776 520
Part des actionnaires sans contrôle	-	252 868
	261 366 504	234 662 010
Capitaux propres		
Capital-actions (note 17)	229 472 343	229 472 343
Surplus d'apport (note 17)	3 257 556	1 693 929
Bons de souscription (note 18)	175 000	175 000
Total du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu	(49 635 695)	(34 302 470)
Engagements et garantie (note 23)		
	183 269 204	197 038 802
	444 635 708	431 700 812

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil

[S] Gilles Lefrançois
Gilles Lefrançois, CA
Président du conseil

[S] Michel Letellier
Michel Letellier, MBA
Administrateur

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

États consolidés des flux de trésorerie

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008
	\$	\$
Activités d'exploitation		(retraités, note 3a)
Perte nette	(15 328 908)	(35 791 444)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 303 322	1 420 858
Amortissement des actifs incorporels	1 120 958	427 689
Charge de désactualisation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	37 579	4 119
Quote-part (du bénéfice net) de la perte nette d'une entité sous influence notable	(3 365 954)	1 370 859
Amortissement des frais de financement reportés	239 382	19 740
Rémunération à base d'actions	1 563 627	1 563 627
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur instruments financiers dérivés	(10 018 017)	17 665 163
Perte de valeur se rapportant aux frais de développement liés aux projets	421 335	17 514 227
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	22 458 445	3 604 865
Impôts futurs	4 664 460	(12 501 824)
Pertes attribuées à la part des actionnaires sans contrôle	(252 868)	(314 270)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 20)	16 105 689	(10 238 103)
	22 949 050	(15 254 494)
Activités de financement		
Augmentation de l'emprunt bancaire	2 550 000	7 750 000
Émission au titre de la dette à long terme	49 994 000	86 311 000
Remboursement au titre de la dette à long terme	(16 261 724)	(772 916)
Frais de financement reportés sur la dette à long terme	(874 750)	(1 184 407)
Frais d'émission des actions (note 17)	–	959 153
Émission de bons de souscription (note 18)	–	175 000
	35 407 526	93 237 830
Activités d'investissement		
Ajouts aux comptes de réserve	(3 704 886)	(105 663)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	–	(8 674 274)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 285 173)	(97 913 350)
Ajouts aux actifs incorporels	(501 609)	(2 012 282)
Ajouts aux frais de développement liés aux projets	(4 205 248)	(2 742 067)
Distributions reçues d'une entité sous influence notable	4 724 409	4 708 899
Variation d'autres actifs à long terme	(13 033)	22 344
	(53 985 540)	(106 716 393)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 371 036	(28 733 057)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 957 780	34 690 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	10 328 816	5 957 780
<i>La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :</i>		
Encaisse	7 150 475	3 008 606
Placements à court terme	3 178 341	2 949 174
	10 328 816	5 957 780

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 20.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

1. Description des activités

Innergex énergie renouvelable inc. (la « Société ») a été constituée le 25 octobre 2002 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada). La Société a réalisé son premier appel public à l'épargne le 6 décembre 2007. La Société est un promoteur, propriétaire et exploitant indépendant d'installations de production d'énergie renouvelable qui concentre ses activités principalement dans les secteurs de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales ainsi que ceux de l'entité à détenteurs de droits variables de laquelle la Société est le principal bénéficiaire et les comptes de coentreprises jusqu'à concurrence de la quote-part de leurs actifs, passifs, produits et charges respectifs revenant à la Société. Les investissements sur lesquels la Société peut exercer une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés.

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

La note d'orientation concernant la comptabilité 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (« EDDV ») (« NOC-15 »), énonce les principes de consolidation des EDDV. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière conférant le contrôle ou des entités pour lesquelles le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour leur permettre de financer leurs activités sans un soutien financier subordonné additionnel fourni par quelque partie que ce soit, y compris les détenteurs d'instruments de capitaux propres. La NOC-15 exige la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire (c.-à-d., la partie qui reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'entité ou qui assume la majorité des pertes prévues de cette entité). Conformément à la NOC-15, la Société est considérée comme le principal bénéficiaire à l'égard de l'un de ses investissements à 50 % dans une coentreprise et, par conséquent, cette entité a été consolidée.

Liquidité

Le fonds de roulement déficitaire de la Société s'élève à 25 258 067 \$ au 31 décembre 2009. Le déficit est principalement imputable i) à l'emprunt bancaire de 12 300 000 \$ et ii) aux instruments financiers dérivés de couverture de 14 664 525 \$ utilisés par Ashlu Creek LP, une filiale de la Société, pour protéger le projet Ashlu de son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

Le 27 janvier 2010, comme il est décrit à la note 28d), l'emprunt bancaire a été renouvelé jusqu'au 30 décembre 2010 et ne doit pas être remboursé avant cette date.

À moins que les taux d'intérêt de référence n'augmentent pour revenir à des conditions plus favorables, auquel cas la valeur négative des couvertures se trouverait réduite, l'incapacité de proroger l'échéance des contrats de couverture ou d'obtenir du nouveau financement pourrait entraîner un manque de liquidités. La filiale pourrait alors ne pas être en mesure de tenir ses engagements conformément à son entente de financement. L'entente de financement de la filiale et les contrats de couverture sont sans recours pour la Société et peuvent être exercés uniquement sur les actifs et les garanties de la filiale. Dans la mesure où la Société ou la filiale sont incapables de redresser la situation, la filiale pourrait se trouver dans une position où elle serait dans l'impossibilité de rembourser à l'échéance l'obligation financière en vertu du programme de couverture. Cette situation entraînerait une perte de valeur du placement de la Société dans la filiale mais pas des autres actifs de la Société.

Par le passé, la Société et ses filiales ont été en mesure de proroger ou de renouveler leurs instruments financiers dérivés de couverture ou d'obtenir du financement externe pour satisfaire leurs besoins de liquidités avec la perspective qu'une fois leurs projets terminés et opérationnels, ceux-ci fourniraient un apport en liquidités futures. Le plan actuel de la direction relativement à la grande incertitude décrite ci-dessus consiste à i) poursuivre les discussions avec les prêteurs de la filiale pour proroger l'échéance des contrats de couverture et, dans l'éventualité peu probable où la direction serait incapable d'arriver à une entente avec ses prêteurs, elle pourrait prendre les mesures suivantes : ii) chercher du financement additionnel pour rembourser les contrats de couverture, iii) envisager l'émission de titres supplémentaires par la filiale ou la Société ou iv) monétiser d'autres actifs de la Société.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Dans la conjoncture actuelle, même si les institutions financières continuent de prêter, elles sont beaucoup plus prudentes et certaines modalités pourraient se traduire par des coûts plus élevés pour obtenir du crédit ou simplement par l'incapacité d'en obtenir pour la poursuite des projets en développement ou des projets prospectifs de la Société. Si la Société est dans l'incapacité d'obtenir du financement pour des projets en temps opportun et à des conditions commerciales acceptables, la construction de projets en développement additionnels ou de projets prospectifs pourrait être remise à plus tard. Les activités d'exploitation et de construction actuelles de la Société sont financées au moyen de financements sans recours à long terme fournis par d'importantes banques avec lesquelles elle a établi d'excellents liens. Au 22 mars 2010, la Société satisfaisait tous ses besoins financiers pour les projets en cours de construction.

Le 1^{er} février 2010, la Société et Innergex Énergie, Fonds de revenu ont annoncé qu'ils avaient conclu une entente définitive visant un regroupement stratégique des deux entités aux termes de laquelle Innergex Énergie, Fonds de revenu acquiert la Société par voie d'une prise de contrôle inversée, donnant simultanément effet à la conversion d'Innergex Énergie, Fonds de revenu en une société par actions.

Le 8 mars 2010, la Société a annoncé qu'elle avait mené à terme le placement de débetures subordonnées non garanties convertibles à échéance reportable d'un capital global de 70,0 M\$ (les « débetures »). La date d'échéance des débetures sera initialement le 30 avril 2010 et l'échéance sera automatiquement reportée au 30 avril 2017 à la clôture du regroupement. Les débetures portent intérêt au taux de 5,75 % par année, payable semestriellement, et elles sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires de la Société au taux de conversion de 93,8967 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ de capital des débetures, soit un prix de conversion de 10,65 \$ par action ordinaire.

Le 16 mars 2010, la Société a annoncé que l'option en cas de surallocation accordée aux preneurs fermes le 8 mars 2010 qui leur permettait de souscrire 10,5 M\$ de capital de débetures supplémentaires a été exercée. Combinée au placement de débetures de la Société d'un capital global de 70,0 M\$ daté du 8 mars 2010, l'option en cas de surallocation porte à 80,5 M\$ le produit brut total du placement.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. La Société est d'avis que la conjoncture actuelle qui montre des signes de reprise et la gestion efficace de ses activités et de ses ressources financières lui permettront de satisfaire à toutes ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'emprunt bancaire arrive à échéance le 31 décembre 2010 et des activités de refinancement sont actuellement en cours. Il n'existe aucune certitude que cette facilité de crédit sera renouvelée ou refinancée, ou que le renouvellement ou le refinancement sera accordé à des conditions aussi favorables; toutefois, la Société respecte actuellement toutes les clauses restrictives financières et prévoit qu'il en sera ainsi pour les 12 prochains mois.

Par conséquent, la Société a conclu qu'il n'existe aucun doute important sur sa capacité à continuer à titre d'entreprise en exploitation et ses états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Comptes de réserve

La Société détient deux types de compte de réserve destinés à assurer sa stabilité. Le premier est le compte de réserve pour ses activités hydrologiques ou éoliennes, qui est établi au début de la mise en service commercial d'une installation afin de neutraliser la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux fluctuations des conditions hydrologiques ou des régimes des vents, ou à d'autres événements imprévisibles. Il est prévu que les montants dans cette réserve varient considérablement d'un trimestre à l'autre selon la saisonnalité des flux de trésorerie. Le deuxième type de compte est le compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs, constitué pour permettre le financement préalable des travaux d'entretien importants nécessaires pour préserver la capacité de production de la Société.

Les comptes de réserve sont présentement investis dans des investissements à court terme de trois mois ou moins.

La disponibilité des fonds dans les comptes de réserve peut être limitée en fonction des conventions de crédit.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui comprennent principalement les installations hydroélectriques et les parcs éoliens, sont comptabilisées au coût. Les coûts de financement rattachés à la construction d'immobilisations corporelles et les produits générés avant la mise en exploitation commerciale sont capitalisés. L'amortissement des centrales hydroélectriques est fondé sur la durée de vie utile estimative des actifs selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 50 ans ou sur la période pendant laquelle la Société détient les droits sur les actifs, selon la plus courte des deux. L'amortissement des parcs éoliens est calculé sur la durée de vie utile estimative des actifs selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 25 ans. Les dépenses liées aux améliorations qui ont pour effet d'accroître ou de prolonger la durée de vie utile ou la capacité d'un actif sont capitalisées. Les autres équipements sont amortis au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur une période allant de trois à cinq ans. Les coûts rattachés à la maintenance et aux réparations sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les immobilisations corporelles ne sont amorties qu'à partir de leur date de mise en service.

Type d'immobilisations	Années de fin de la période d'amortissement	Durée de vie utile pour la période d'amortissement
Installations hydroélectriques	De 2033 à 2049	De 25 à 40 ans
Parcs éoliens	2033	25 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent divers permis, licences et accords. Ils sont comptabilisés au coût et amortis dès la mise en exploitation commerciale de l'installation liée. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période allant de 20 à 30 ans et se terminant à la date d'échéance des permis, licences ou accord relatifs à chaque installation. Les actifs incorporels font partie de quatre catégories, soit les installations hydroélectriques, les installations hydroélectriques en construction, les parcs éoliens et les parcs éoliens en construction. Les actifs incorporels relatifs aux installations en construction ne sont amortis qu'à partir de la date de mise en service de l'installation connexe. Les actifs incorporels comprennent également des frais de garantie prolongée d'équipements éoliens; ces frais seront amortis au cours des trois années sous garantie.

Actifs incorporels liés aux éléments suivants :	Années de fin de la période d'amortissement	Durée de vie utile pour la période d'amortissement
Installations hydroélectriques	De 2025 à 2039	De 20 à 30 ans
Parcs éoliens	2028	20 ans
Garantie prolongée	2013	3 ans

Frais de développement liés aux projets

Les frais de développement liés aux projets représentent les coûts engagés pour l'acquisition de projets potentiels et la mise en valeur d'emplacements pour des installations hydroélectriques et des parcs éoliens. Ces coûts sont virés aux immobilisations corporelles ou aux actifs incorporels lorsqu'un emplacement d'installations hydroélectriques ou d'éoliennes parvient au stade de la construction. Les intérêts débiteurs sur le financement de l'acquisition et de la mise en valeur sont capitalisés dans les frais de développement liés aux projets. Les coûts rattachés aux projets potentiels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et les coûts liés à un projet en cours de développement infructueux sont radiés dans l'exercice au cours duquel le projet est abandonné.

Placement dans une entité sous influence notable

Le placement dans Innergex Énergie, Fonds de revenu, entité sur laquelle la Société exerce une influence notable en vertu des règles comptables (mais non le contrôle) est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation aux termes de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût et ultérieurement ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice ou des pertes de l'émetteur, revenant à la Société, déduction faite des distributions reçues. L'excédent du coût des investissements en instruments de capitaux propres sur la valeur comptable sous-jacente à la date d'acquisition, à l'exception de l'écart d'acquisition, est amorti sur la durée de vie utile estimative des actifs sous-jacents auxquels il est attribué.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Perte de valeur d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable de l'actif excède la valeur non actualisée du total des flux de trésorerie qui devraient résulter de l'utilisation de l'actif et de sa sortie éventuelle. Le montant de cette perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net identifiable des entreprises acquises. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si un événement ou une situation indique que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée dans l'état consolidé des résultats pour un montant égal à l'excédent. L'écart d'acquisition est lié aux entreprises acquises et réparti entre les groupes d'actifs, soit les installations hydroélectriques et les parcs éoliens, en exploitation ou en construction, et les projets en cours de développement. Si un actif est transféré entre les groupes d'actifs ou les secteurs, l'écart d'acquisition connexe est aussi transféré.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société constate un passif lié à la mise hors service d'immobilisations résultant d'acquisitions, de constructions, de travaux de développement ou du cours normal de ses activités. Le passif lié à la mise hors service d'immobilisations est initialement constaté à sa juste valeur pendant l'exercice au cours duquel il naît pour la Société une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation et lorsqu'une estimation raisonnable de la juste valeur peut être effectuée. Le coût correspondant est capitalisé dans l'actif connexe et amorti sur la durée de vie utile estimative de l'actif. Au cours des exercices suivants, ce passif est ajusté en fonction des modifications découlant du passage du temps et des révisions apportées au calendrier ou au montant de l'estimation initiale de la valeur non actualisée des flux de trésorerie futurs. L'accroissement du passif jusqu'à sa juste valeur résultant du passage du temps est imputé aux résultats.

Constatation des produits

La Société comptabilise ses produits lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services ont été rendus, lorsque les prix ont été déterminés ou sont déterminables et lorsque la recouvrabilité est raisonnablement assurée. Les produits d'exploitation proviennent de la production d'électricité vendue à des services publics. Les frais de gestion gagnés se rattachent aux services fournis à titre de gestionnaire d'Innergex Énergie, Fonds de revenu en ce qui concerne la supervision, le soutien et l'administration des installations. La quote-part du bénéfice net ou de la perte nette d'une entité sous influence notable découle du fait que la Société comptabilise la quote-part de 16,1 % du bénéfice net ou de la perte nette d'Innergex Énergie, Fonds de revenu lui revenant.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les évaluations subséquentes sont effectuées en fonction de leur classement selon les critères décrits plus loin. La classification est déterminée en fonction des objectifs établis lors de l'achat ou de l'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou qui ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans le bénéfice net.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et aux créances sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduits de la valeur comptable du passif et ils sont alors constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

La Société a établi les classements suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les fonds détenus en réserve sont désignés comme des actifs ou des passifs détenus à des fins de transaction. Les dérivés financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855. Ces éléments sont évalués à la juste valeur; les gains ou pertes découlant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Le revenu de placement réalisé sur les actifs ou les passifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction est inclus dans les autres produits et charges dans l'état consolidé des résultats.

Les gains nets ou les pertes nettes sur les actifs ou les passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction sont compris à l'état consolidé des résultats à titre de perte ou de gain sur instruments financiers dérivés. Ces gains nets ou pertes nettes ne comprennent pas le revenu de placement.

- Les débiteurs et la distribution à recevoir sont classés dans les prêts et créances et évalués à leur coût après amortissement.
- L'emprunt bancaire, les créateurs et charges à payer, les retenues de garantie au titre de la construction, les charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ils ont initialement été évalués à la juste valeur et sont maintenant comptabilisés à leur coût après amortissement.

Rémunération à base d'actions

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour évaluer les charges de rémunération à la date de l'octroi des options sur actions aux salariés. La juste valeur des options est déterminée suivant le modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et est amortie dans les résultats sur le délai d'acquisition des droits avec imputation au surplus d'apport. Dans le cas des options frappées d'extinction avant l'acquisition des droits, les charges de rémunération qui avaient déjà été constatées dans les frais d'exploitation et le surplus d'apport sont contrepassées. Lorsque les options sont exercées, le surplus d'apport correspondant et le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date de l'opération. À la date du bilan, les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis aux cours du change alors en vigueur. Les écarts de conversion en découlant sont comptabilisés dans la détermination de la perte nette.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Conformément à cette méthode, les incidences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments figurant au bilan et leur valeur fiscale correspondante donnent lieu à la constatation d'actifs et de passifs d'impôts futurs. Les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale sous la forme de subventions ou d'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable est comptabilisée dans les états financiers lorsque l'on peut fournir l'assurance raisonnable que la Société a respecté toutes les conditions inhérentes à l'obtention de cette aide.

La Société a droit à des subventions dans le cadre de l'initiative écoÉnergie. Les subventions sont de l'ordre de 1 ¢ par kilowattheure produit aux installations Ashlu Creek et Umbata Falls et au parc éolien de Carleton au cours des dix premières années suivant leur mise en service commercial. En vertu du contrat d'achat d'électricité, la Société doit transférer à Hydro-Québec 75 % de la subvention relative au parc éolien de Carleton. Le montant net des subventions obtenues dans le cadre de l'initiative écoÉnergie est compris dans les produits d'exploitation des installations.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

La Société engage des dépenses au titre du développement d'énergie renouvelable, qui donnent droit à des crédits d'impôt à l'investissement. Ces crédits d'impôts sont établis en fonction des montants que la direction prévoit recouvrer et ils peuvent faire l'objet d'une vérification par les autorités fiscales.

Les crédits d'impôt à l'investissement concernant les dépenses au titre du développement d'énergie renouvelable sont comptabilisés sous forme de réduction du coût des actifs ou des dépenses auxquels ils se rapportent.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La Société utilise la méthode du rachat d'actions pour calculer le résultat dilué par action. Le résultat dilué par action est calculé de la même manière que le résultat de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré du nombre d'actions supplémentaires découlant de l'exercice supposé des options sur actions et des bons de souscription, si l'effet est dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en supposant que les options sur actions ou les bons de souscription en circulation ont été exercées et que le produit de ces exercices a été utilisé pour acquérir des actions ordinaires au prix moyen du marché au cours de l'exercice. Aux 31 décembre 2009 et 2008, la totalité des options sur actions et des bons de souscription émis étaient exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation, puisque le fait de les inclure aurait eu un effet antidilutif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants comptabilisés à l'égard des produits et des charges au cours de la période concernée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations de la direction doivent notamment porter sur les principaux aspects suivants : l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, la dépréciation d'actifs, la durée de vie utile aux fins de l'amortissement, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les impôts futurs.

3. Modification de conventions comptables

a) Nouvelles normes adoptées en 2009 :

- i) Le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », remplace le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Diverses modifications ayant trait à l'uniformisation ont été apportées à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Le nouveau chapitre, publié en février 2008, s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Société a adopté la nouvelle norme pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009. Ce chapitre établit des normes de constatation, de mesure, de présentation et d'informations à fournir applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Les normes relatives aux écarts d'acquisition sont inchangées par rapport aux normes incluses dans l'ancien chapitre 3062. Les activités de la Société comprennent les coûts liés aux projets potentiels qui ont été capitalisés dans les coûts liés aux nouveaux projets. En vertu du chapitre 3064, ces frais sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Cette norme, qui est applicable rétroactivement, exige que la Société passe en charges les coûts liés aux projets potentiels auparavant capitalisés. L'incidence de cette nouvelle norme sur le bilan consolidé de la Société au 1^{er} janvier 2008 se détaille comme suit :

Comptes du bilan consolidé	Actif	Passif et capitaux propres
	\$	\$
(Diminution)		
Frais de développement liés aux projets	(145 312)	
Impôts futurs		(39 731)
Capitaux propres		(105 581)
	(145 312)	(145 312)

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

L'incidence de cette nouvelle norme sur l'état consolidé des résultats pour la période comparative de 2008 est la suivante :

Comptes de l'état consolidé des résultats	Exercice terminé le 31 décembre 2008
	\$
Augmentation des charges liées aux projets potentiels	3 703 378
Diminution de la perte de valeur des frais de développement liés aux projets	(735 989)
Recouvrement de l'impôt futur	(781 492)
Perte attribuée à la part des actionnaires sans contrôle	(303 770)
Augmentation nette de la perte	1 882 127
Augmentation de la perte nette par action, de base et diluée	(0,08)

L'incidence de cette nouvelle norme sur le bilan consolidé de la Société en date du 1^{er} janvier 2009 est la suivante :

Comptes du bilan consolidé	Actif	Passif et capitaux propres
	\$	\$
Augmentation (diminution)		
Frais de développement liés aux projets	(3 112 701)	
Écart d'acquisition	(705 344)	
Actif d'impôts futurs	470 457	
Passif d'impôts futurs		(154 857)
Parts des actionnaires sans contrôle		(1 205 023)
Capitaux propres		(1 987 708)
	(3 347 588)	(3 347 588)

- ii) La Société a adopté les modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », en vertu desquels une entité est désormais tenue de divulguer et de classer les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer l'évaluation. La hiérarchie de la juste valeur doit comprendre les trois niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation en fonction des prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des placements identiques.

Niveau 2 – techniques d'évaluation en fonction des données sur l'actif ou le passif, autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement (c'est-à-dire, les prix) ou indirectement (c'est-à-dire, dérivés à partir des prix).

Niveau 3 – techniques d'évaluation en fonction des données sur l'actif ou le passif qui ne s'appuient pas sur des données du marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

Les informations à fournir sont présentées aux notes 13 et 22.

- b) Nouvelles normes adoptées en 2008 :

- i) Le chapitre 1535 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « *Manuel de l'ICCA* »), intitulé « Informations à fournir concernant le capital », exige de la part d'une entité qu'elle fournisse les informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. Ce chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. L'application de ce chapitre exige la présentation d'informations supplémentaires qui sont présentées à la note 24.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

- ii) Le chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Stocks », établit des normes pour l'évaluation des stocks et la communication d'information à leur sujet. L'application de ces normes n'a nécessité aucun ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non répartis mais a requis une reclassification des autres actifs à court terme aux immobilisations corporelles pour un montant de 31 310 \$. L'amortissement annuel a été augmenté de 1 122 \$.
 - iii) Le CPN-173 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », précise que la méthode de calcul de la juste valeur des instruments financiers dérivés doit tenir compte du risque spécifique des contreparties. La Société a déjà considéré l'incidence du CPN-173 dans l'évaluation de ses instruments financiers dérivés.
- c) Modifications comptables futures :
- i) Le nouveau chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Regroupements d'entreprises », s'appliquera aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition sera à compter de la période intermédiaire et de l'exercice de la Société qui débiteront le 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est autorisée. Ce chapitre améliore la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information relative à un regroupement d'entreprises et à ses effets que fournit dans ses états financiers l'entité présentant les états financiers.
 - ii) Le nouveau chapitre 1601 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « États financiers consolidés », s'appliquera aux états financiers des périodes intermédiaires et des exercices de la Société ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est autorisée. Ce chapitre établit des normes pour la préparation des états financiers consolidés. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur les états financiers consolidés.
 - iii) Le nouveau chapitre 1602 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Participations sans contrôle », s'appliquera aux états financiers des périodes intermédiaires et des exercices de la Société ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est autorisée. Ce chapitre établit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur les états financiers consolidés.
- d) Normes internationales d'information financière :

Le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes au Canada sont tenues d'adopter les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). À compter du 1^{er} janvier 2011, les sociétés doivent passer des PCGR du Canada aux IFRS. La Société appliquera donc les IFRS à partir du trimestre se terminant le 31 mars 2011.

La Société a commencé à évaluer les principaux éléments qui nécessiteront des ajustements lors de l'adoption des IFRS. Un échéancier présentant les étapes que doit suivre la Société a été établi afin de respecter la date de conversion. L'échéancier de conversion aux IFRS est sujet à changement selon l'évolution des travaux d'analyse et les mises à jour des IFRS et des interprétations. Pour le moment, la Société ne peut pas déterminer ou estimer complètement l'incidence qu'aura l'adoption des IFRS sur sa situation financière future, ni sur ses résultats d'exploitation.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

4. Acquisitions d'entreprises

a) Creek Power Inc.

Le 29 août 2008, la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 66 $\frac{2}{3}$ % dans Creek Power Inc. pour une contrepartie au comptant de 8 675 000 \$, comprenant des coûts d'acquisition de 500 000 \$. Creek Power Inc. détient certains droits relatifs à 18 projets hydroélectriques potentiels d'une puissance installée potentielle de 200 MW, situés dans le Lower Mainland, en Colombie-Britannique. La participation restante de 33 $\frac{1}{3}$ % dans Creek Power Inc. demeure détenue par Ledcor Power Group Ltd. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition le 29 août 2008. Les résultats et le résultat étendu de Creek Power Inc. ont été consolidés avec ceux de la Société depuis la date d'acquisition. La répartition du prix d'achat total a été déterminée puis ajustée par la suite de la façon suivante :

	Répartition du prix présentée antérieurement	Ajustements en vertu du chapitre 3064 du <i>Manuel de l'ICCA</i>	Répartition ajustée du prix
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	726	—	726
Fonds de roulement net	(409 811)	—	(409 811)
Immobilisations corporelles	2 232 730	—	2 232 730
Actifs incorporels	1 738 333	—	1 738 333
Frais de développement liés aux projets	3 878 590	—	3 878 590
Écart d'acquisition	2 812 592	(705 344)	2 107 248
	10 253 160	(705 344)	9 547 816
Impôts futurs	(114 769)	(195 909)	(310 678)
	10 138 391	(901 253)	9 237 138
Part des actionnaires sans contrôle	(1 463 391)	901 253	(562 138)
Actif net acquis	8 675 000	—	8 675 000
Renseignements supplémentaires			
Frais de développement liés aux projets acquis, impayés	257 731	—	257 731
Immobilisations corporelles acquises, impayées	155 032	—	155 032

Le prix d'achat attribué à l'écart d'acquisition n'a aucune valeur fiscale et se rapporte à l'aménagement des emplacements.

b) Innergex II Fonds de revenu

Dans le cadre de son premier appel public à l'épargne réalisé le 6 décembre 2007, la Société a émis 21 557 999 actions ordinaires au prix de 11,00 \$ l'action.

À la clôture du placement, la Société a acquis 85 % des parts en circulation d'Innergex II Fonds de revenu, une entité apparentée. Depuis lors, Innergex II Fonds de revenu appartient en propriété exclusive à la Société.

L'acquisition d'Innergex II Fonds de revenu a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition à son coût d'acquisition respectif le 6 décembre 2007. Les résultats et le résultat étendu d'Innergex II Fonds de revenu ont été consolidés avec ceux de la Société depuis la date d'acquisition.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

En 2008, la répartition du prix d'achat d'Innergex II Fonds de revenu a été modifiée. La Société a révisé la répartition et effectué certains ajustements. Le fonds de roulement net a diminué de 1 137 621 \$ à la suite d'une réduction des effets à vue à recevoir, ne portant pas intérêt, des filiales d'Innergex Énergie, Fonds de revenu, une entité sous influence notable, pour s'établir à 12 870 946 \$. Les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition et le passif d'impôts futurs ont augmenté de 641 016 \$, de 1 456 485 \$ et de 959 880 \$, respectivement.

	Répartition préliminaire du prix au 6 décembre 2007	Ajustements de 2008	Répartition révisée du prix
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(764 390)	–	(764 390)
Fonds de roulement net	1 936 223	(1 137 621)	798 602
Immobilisations corporelles	107 212 085	641 016	107 853 101
Actifs incorporels	40 856 883	–	40 856 883
Frais de développement liés aux projets	36 586 610	–	36 586 610
Placement dans une entité sous influence notable	61 700 782	–	61 700 782
Écart d'acquisition	30 552 578	1 456 485	32 009 063
Autres actifs à long terme	2 402 584	–	2 402 584
	280 483 355	959 880	281 443 235
Retenues de garantie au titre de la construction	(3 015 097)	–	(3 015 097)
Instruments financiers dérivés	(1 514 638)	–	(1 514 638)
Dette à long terme	(204 569 000)	–	(204 569 000)
Impôts futurs	(8 002 220)	(959 880)	(8 962 100)
	(217 100 955)	(959 880)	(218 060 835)
Part des actionnaires sans contrôle	(5 000)	–	(5 000)
Élimination du placement de 15 % détenu dans Innergex II Fonds de revenu au moment de la consolidation d'une filiale en propriété exclusive	(13 235)	–	(13 235)
Actif net acquis	63 364 165	–	63 364 165
<i>Renseignements supplémentaires</i>			
Immobilisations corporelles acquises, impayées			10 207 659
Frais de développement liés aux projets acquis, impayés			497 496
Actifs acquis, impayés			10 705 155

Le prix d'achat attribué à l'écart d'acquisition n'a aucune valeur fiscale et se rapporte à l'aménagement des emplacements.

Le fonds de roulement net comprend les effets à vue ne portant pas intérêt de 12 870 946 \$ à recevoir des filiales d'Innergex Énergie, Fonds de revenu. Ces effets ont été payés au cours du deuxième et du troisième trimestre de 2008.

5. Débiteurs

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Créances clients	3 956 005	4 103 731
Remboursement à recevoir pour immobilisations corporelles	–	8 801 534
Taxes à la consommation	756 895	6 919 660
Montant à recevoir d'une entité sous influence notable	1 164 285	1 238 690
Montant à recevoir d'apparentés	62 127	50 061
Crédits d'impôt à l'investissement	418 176	429 431
Autres	272 668	1 347 904
	6 630 156	22 891 011

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

La quasi-totalité des créances clients sont attribuables à Hydro-Québec, à Ontario Power Authority et à British Columbia Hydro and Power Authority. Hydro-Québec jouit présentement d'une cote de crédit de A+ attribuée par Standard & Poor's (« S&P »). Le ministère de l'Énergie de l'Ontario a indiqué que la province d'Ontario, dont la cote de crédit attribuée par S&P est actuellement de AA-, honorera les obligations de l'Ontario Power Authority en vertu des contrats d'achat d'électricité auxquels elle est partie. British Columbia Hydro and Power Authority jouit présentement d'une cote de crédit de AAA attribuée par S&P.

Le remboursement pour immobilisations corporelles était à recevoir d'Hydro-Québec et se rapportait au parc éolien de Carleton. Les taxes à la consommation et les crédits d'impôt à l'investissement proviendront du gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux, à la suite de l'aménagement et de la construction des projets. Un montant de 5 908 632 \$ de taxes à la consommation exigible à la fin de 2008 était lié au parc éolien de Carleton. Se reporter à la note 14c) pour plus de détails.

Les montants à recevoir d'une entité sous influence notable se rapportent aux filiales d'Innergex Énergie, Fonds de revenu dans lesquelles la Société détient une participation de 16,1 %.

La Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses car, d'après son expérience, le risque est faible à cet égard. La Société ne détient aucune garantie précise à l'égard de ses débiteurs.

6. Immobilisations corporelles

			31 décembre 2009	31 décembre 2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Installations hydroélectriques	180 776 797	3 247 257	177 529 540	51 730 976
Parc éolien	68 277 690	2 944 186	65 333 504	67 432 791
Installation hydroélectrique en construction	27 849 136	–	27 849 136	109 850 884
Autres équipements	1 819 998	1 220 219	599 779	512 653
	278 723 621	7 411 662	271 311 959	229 527 304

Les immobilisations corporelles incluent des intérêts capitalisés de 5 640 476 \$ (3 437 688 \$ en 2008).

7. Actifs incorporels

Les actifs incorporels de la Société sont liés aux éléments suivants :

			31 décembre 2009	31 décembre 2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Installations hydroélectriques	29 980 442	931 036	29 049 406	9 049 073
Parc éolien	13 611 026	641 734	12 969 292	13 546 854
Installation hydroélectrique en construction	1 738 833	–	1 738 833	21 780 953
	45 330 301	1 572 770	43 757 531	44 376 880

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

8. Frais de développement liés aux projets

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Projets en développement	21 838 619	(retraités, note 3a) 18 578 688
Actifs incorporels liés aux projets en développement	9 310 406	9 302 556
	31 149 025	27 881 244

Au cours de l'exercice, la Société a abandonné certains projets en raison de l'impossibilité de les développer, alors que d'autres projets ont accusé des retards. Cela a donné lieu à une perte de valeur se rapportant à certains projets du secteur de l'aménagement et de la gestion des emplacements.

9. Placement dans une entité sous influence notable

Le 6 décembre 2007, la Société a acquis 4 724 409 parts représentant 16,1 % des parts émises par Innergex Énergie, Fonds de revenu. La Société fournit des services de gestion et d'administration à Innergex Énergie, Fonds de revenu, comme il est décrit à la note 21, et elle est représentée au conseil d'administration.

En vertu des règles comptables, les titres de capitaux propres acquis dans Innergex Énergie, Fonds de revenu représentent un placement dans une entité sous influence notable, qui est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation depuis la date de l'acquisition, le 6 décembre 2007. Le placement a initialement été comptabilisé au coût, et par la suite ajusté pour constater la quote-part du bénéfice ou des pertes de l'émetteur, revenant à la Société, déduction faite des distributions déclarées par l'émetteur. La quote-part du bénéfice net ou de la perte d'Innergex Énergie, Fonds de revenu revenant à la Société est rajustée pour tenir compte de l'amortissement des ajustements de la juste valeur relativement à la juste valeur de la quote-part de l'actif net identifiable, à l'exception de l'écart d'acquisition, d'Innergex Énergie, Fonds de revenu ainsi acquis et revenant à la Société.

Le coût total est attribué à la quote-part de l'actif net identifiable ainsi acquis et revenant à la Société en fonction de sa juste valeur, au moyen de la méthode de l'acquisition.

Le tableau suivant présente le placement dans Innergex Énergie, Fonds de revenu :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Solde d'ouverture	57 052 056	63 144 213
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	3 365 954	(1 370 859)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu	(4 317)	1 221
Distributions déclarées par Innergex Énergie, Fonds de revenu	(4 724 409)	(4 722 519)
Solde de fermeture	55 689 284	57 052 056

La quote-part revenant à la Société des résultats d'Innergex Énergie, Fonds de revenu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est traduite par un bénéfice net de 3 365 954 \$ (perte de 1 370 859 \$ en 2008) et comprenait les éléments suivants :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Quote-part des résultats d'exploitation d'Innergex Énergie, Fonds de revenu	4 216 534	(520 279)
Amortissement des actifs incorporels	(1 173 214)	(1 173 214)
Ajustement lié à la diminution des impôts futurs sur les actifs incorporels	322 634	322 634
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	3 365 954	(1 370 859)

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

10. Écart d'acquisition

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Société a procédé à un test de dépréciation annuel. Le test a été effectué en utilisant une valeur actualisée nette des projets au sein du groupe d'actifs décrits dans la convention comptable. Suivant le résultat de ce test, une perte de valeur de 22 458 445 \$ (3 604 865 \$ en 2008) a été inscrite pour le secteur de l'aménagement et de la gestion des emplacements. Cette perte de valeur reflète la perte de valeur estimée des projets en développement.

11. Emprunt bancaire

La Société a une facilité de crédit autorisée qui a été augmentée au cours de l'exercice, passant d'un montant de 25 000 000 \$ à 30 000 000 \$, et garantie par une hypothèque grevant la totalité des placements et des débiteurs, excluant les actifs déjà donnés en garantie pour d'autres dettes à long terme sans recours. Les actifs financiers qui garantissent la facilité de crédit totalisent environ 50 900 000 \$. La facilité de crédit est renégociable chaque année et porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 425 points de base. Au 31 décembre 2009, un montant de 12 300 000 \$ (9 750 000 \$ en 2008) de cette facilité de crédit a été utilisé comme avance de trésorerie, un montant de 11 724 019 \$ (7 321 700 \$ en 2008) a été utilisé pour l'émission de lettres de crédit, et un montant de 3 900 000 \$ (4 174 385 \$ en 2008) a été réservé pour garantir des contrats à terme sur obligations. Au 31 décembre 2009, le montant inutilisé et disponible en vertu de cette facilité de crédit bancaire s'élevait à 2 075 981 \$ (3 753 915 \$ en 2008). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Société avait une charge d'intérêts de 195 699 \$ (26 916 \$ en 2008). Ces montants sont présentés à l'état consolidé des résultats au poste Autres (produits) et charges. La Société a également capitalisé des intérêts de 807 258 \$ (147 391 \$ en 2008) payés sur l'emprunt bancaire dans les immobilisations corporelles et les frais de développement liés aux projets présentés au bilan. La facilité de crédit est assujettie à des clauses restrictives financières et non financières susceptibles de limiter son utilisation. Se reporter à la note 28d) pour les événements postérieurs.

12. Crédoiteurs et charges à payer

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Clients et charges à payer	10 275 837	11 574 506
Tranche à court terme des retenues de garantie au titre de la construction	245 029	291 065
Sommes à payer à une entité sous influence notable	3 080	153 668
	10 523 946	12 019 239

13. Instruments financiers dérivés

Dans le but de réduire le risque de fluctuation des taux d'intérêt, la Société a conclu sept contrats à terme sur obligations (neuf en 2008) et deux swaps de taux d'intérêt, ce qui représente une dette totale couverte de 185 655 346 \$ (180 277 084 \$ en 2008). Ces instruments sont comptabilisés dans le bilan au poste Instruments financiers dérivés, et la variation de la valeur est incluse au poste Gain ou perte sur instruments financiers dérivés dans l'état consolidé des résultats. Les contreparties aux contrats à terme sur obligations et au swap de taux d'intérêt sont d'importantes institutions financières; la Société ne prévoit aucun défaut de paiement de leur part.

L'effet escompté d'une hausse du taux de référence de 0,1 % des contrats à terme sur obligation augmenterait la juste valeur marchande des ces instruments financiers résultant en un gain d'environ 700 000 \$ tandis qu'une baisse de 0,1 % du taux de référence diminuerait la juste valeur marchande résultant en une perte d'environ 700 000 \$.

L'effet escompté d'une hausse de la courbe des taux de swap de 0,1 % augmenterait la juste valeur des swaps de taux d'intérêt résultant en un gain d'environ 600 000 \$. À l'opposé, une baisse de la courbe des taux de swap de 0,1 % diminuerait la juste valeur des swaps de taux d'intérêt résultant en une perte d'environ 600 000 \$.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Rutherford Creek Power Limited Partnership, une filiale d'Innergex Énergie, Fonds de revenu, a convenu, à la suite de l'expiration ou de la résiliation de l'accord d'achat d'énergie de Rutherford Creek en juin 2024, de verser à la Société des redevances établies en fonction de la réalisation de produits atteignant certains seuils. Cet instrument est comptabilisé dans le bilan au poste Instruments financiers dérivés, et la variation de la valeur est incluse dans l'état consolidé des résultats au poste (Gain net) perte nette non réalisé(e) sur instruments financiers dérivés. Le paiement des redevances est garanti par la facilité, mais est subordonné à un emprunt à terme de 50 000 000 \$.

Le tableau qui suit présente un sommaire des instruments financiers dérivés :

Instruments financiers dérivés				
	Redevances (niveau 3)	Contrat à terme sur obligations (niveau 1)	Swap de taux d'intérêt (niveau 2)	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs – instruments financiers dérivés				
Solde au 31 décembre 2007	663 492	–	–	663 492
Variation pour l'exercice 2008	100 716	–	–	100 716
Solde au 31 décembre 2008	764 208	–	–	764 208
Variation pour l'exercice 2009	183 310	–	3 868 783	4 052 093
Solde au 31 décembre 2009	947 518	–	3 868 783	4 816 301
Moins :				
Tranche à court terme	–	–	–	–
Solde des actifs à long terme au 31 décembre 2009	947 518	–	3 868 783	4 816 301
Passifs – instruments financiers dérivés				
Solde au bilan au 31 décembre 2007	–	3 501 225	1 455 974	4 957 199
Variation pour l'exercice 2008	–	15 853 051	1 912 828	17 765 879
Solde au 31 décembre 2008	–	19 354 276	3 368 802	22 723 078
Variation pour l'exercice 2009	–	(4 689 751)	(1 276 173)	(5 965 924)
Solde au 31 décembre 2009	–	14 664 525	2 092 629	16 757 154
Moins :				
Tranche à court terme	–	14 664 525	2 092 629	16 757 154
Solde des passifs à long terme au 31 décembre 2009	–	–	–	–

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

14. Dette à long terme

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Glen Miller Power, Limited Partnership a)	15 500 000	16 500 000
Umbata Falls Limited Partnership b)	24 782 833	21 266 000
Innergex CAR, S.E.C. c)	50 872 527	64 407 084
Ashlu Creek Investments Limited Partnership d)	94 000 000	64 500 000
Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership e)	15 100 000	–
Kwoiek Creek Resources Limited Partnership f)	150 000	–
Coûts de financement reportés	(1 775 728)	(1 164 667)
	198 629 632	165 508 417
Tranche à court terme de la dette à long terme :		
Glen Miller Power, Limited Partnership a)	1 000 000	1 000 000
Umbata Falls Limited Partnership b)	434 626	176 307
Innergex CAR, S.E.C. c)	2 557 470	15 054 557
Ashlu Creek Investments Limited Partnership d)	932 800	–
Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership e)	72 024	–
Coûts de financement reportés	(356 781)	(236 881)
	4 640 139	15 993 983
	193 989 493	149 514 434

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

a) Glen Miller Power, Limited Partnership

La dette à long terme a trait à un emprunt contracté en vue de fournir du financement à long terme. En 2006, l'emprunt a été converti en emprunt à terme, comportant 60 paiements mensuels de capital et d'intérêts réunis sur une période d'amortissement de 20 ans; sa durée est de cinq ans et il arrive à échéance en 2011. Le prêteur a accordé une exonération quant aux remboursements de capital pour une période de cinq ans, sauf si les conditions exigées n'étaient pas respectées. Les remboursements du capital n'étaient pas exigibles dans la mesure où un seuil du ratio du service de la dette était atteint. Au cours du premier trimestre de 2008, ce seuil n'a pas été atteint et, par conséquent, les remboursements de capital ont débuté au troisième trimestre de 2008, après que la Société se fut entendue avec le prêteur à propos d'un calendrier de remboursement, qui comprend un emprunt à terme d'une durée de cinq ans, amorti sur une période de 68 trimestres débutant le 1^{er} juillet 2008 et arrivant à échéance le 19 décembre 2025. L'emprunt à terme porte un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 140 points de base pour un total de 1,87 % au 31 décembre 2009 (3,65 % en 2008) et le montant non amorti au 31 décembre 2009 s'établit à 15 500 000 \$. Les remboursements de capital pour le prochain exercice s'élèveront à 1 000 000 \$. Le 16 août 2009, l'entente a été modifiée afin que Glen Miller Power, Limited Partnership ait accès à une facilité sous forme de lettre de crédit de 160 000 \$. Au 31 décembre 2009, la facilité était complètement utilisée afin de garantir une lettre de crédit.

La dette à long terme est garantie par une sûreté réelle de premier rang de 20 400 000 \$ grevant la totalité des biens et des actifs de Glen Miller Power, Limited Partnership et de la participation dans Glen Miller Power, Limited Partnership et de son commandité. La valeur comptable nette des biens et des actifs de Glen Miller Power, Limited Partnership au 31 décembre 2009 est d'environ 24 800 000 \$.

b) Umbata Falls Limited Partnership

Un prêteur a accepté de mettre à la disposition de l'installation hydroélectrique d'Umbata Falls, un emprunt pour la construction sans recours dont le capital est de 51 000 000 \$ (la quote-part de la Société est de 49 %). L'emprunt pour la construction a été converti en emprunt à terme au deuxième trimestre de 2009. L'emprunt porte intérêt à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires, échangé en vertu d'un swap de taux d'intérêt à 4,108 % depuis juin 2009, majoré de 120 points de base pour un total de 5,308 % au 31 décembre 2009 (100 points de base pour un total de 2,66 % en 2008). Un calendrier de remboursement, qui se compose d'un emprunt à terme d'une durée de cinq ans, amorti sur une période de 100 trimestres, a été convenu avec le prêteur et les remboursements de capital ont commencé le 30 septembre 2009. Les remboursements de capital pour le prochain exercice s'élèveront à 886 992 \$ (la quote-part de la Société est de 49 %).

Au 31 décembre 2009, le montant non amorti s'établit à 50 577 182 \$ (la quote-part de la Société est de 49 %).

Le prêteur a également accepté de consentir une facilité sous forme de lettres de crédit d'un capital ne pouvant dépasser 1 200 000 \$ pour une période allant jusqu'à six mois suivant la mise en service et, par la suite, d'un capital ne pouvant dépasser 500 000 \$ pour une période de cinq ans suivant la date d'achèvement des travaux, qui est définie comme la date tombant six mois après la mise en service. Au 31 décembre 2009, un montant de 470 000 \$ (1 180 875 \$ en 2008) a été prélevé pour garantir deux lettres de crédit (trois en 2008).

La garantie, constituée des documents requis à cet égard, comprend une charge et une sûreté réelle de premier rang, valide et rendue opposable, grevant la totalité des biens et des actifs de Umbata Falls Limited Partnership et la totalité de la participation dans Umbata Falls Limited Partnership et de celle de son commandité. Au 31 décembre 2009, la valeur comptable nette des biens et des actifs de Umbata Falls Limited Partnership totalise environ 79 600 000 \$ (la quote-part de la Société est de 49 %).

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

c) Innergex CAR, S.E.C.

Les prêteurs ont accepté de mettre à la disposition du projet de parc éolien d'Innergex CAR, S.E.C., un emprunt pour la construction sans recours dont le capital est de 53 400 000 \$. L'emprunt pour la construction a été converti en emprunt à terme au deuxième trimestre de 2009. L'emprunt porte intérêt à un taux annuel équivalent au taux des acceptations bancaires, échangé en vertu d'un swap de taux d'intérêt à 3,45 % majoré d'une marge applicable de 150 points de base pour un total de 4,95 % au 31 décembre 2009 (4,95 % en 2008). En incluant les coûts de financement, le taux effectif est porté à 5,52 %.

Un calendrier de remboursement, qui se compose d'un emprunt à terme d'une durée de cinq ans, amorti sur une période de 74 trimestres, a été convenu avec le prêteur et le remboursement de capital a commencé le 31 décembre 2008. Le montant non amorti au 31 décembre 2009 s'établit à 50 872 527 \$ et les remboursements de capital pour le prochain exercice s'élèveront à 2 557 470 \$.

Les prêteurs ont également accepté de consentir une facilité sous forme de lettres de crédit d'un montant ne pouvant dépasser 833 000 \$. Au 31 décembre 2009, un montant de 832 200 \$ a été prélevé pour garantir une lettre de crédit.

La garantie, constituée des documents requis à cet égard, comprend un acte constitutif d'hypothèque servant de garantie pour le paiement et l'accomplissement de toutes les obligations d'Innergex CAR, S.E.C. et procurant un privilège sur la totalité des biens immeubles et des biens meubles actuels et futurs d'Innergex CAR, S.E.C. et sur la participation dans Innergex CAR, S.E.C. et de son commandité.

Au 31 décembre 2009, la valeur comptable nette des biens et des actifs d'Innergex CAR, S.E.C. totalise environ 88 100 000 \$.

Les prêteurs ont aussi accepté de mettre à la disposition d'Innergex CAR, S.E.C. deux emprunts à court terme soit i) un emprunt aux fins du poste de raccordement Hydro-Québec TransÉnergie et ii) un emprunt aux fins de la TPS et de la TVP.

i) Emprunt aux fins du poste de raccordement Hydro-Québec TransÉnergie

Les prêteurs ont accepté de mettre à la disposition d'Innergex CAR, S.E.C. un emprunt à court terme, venant à échéance le 31 mars 2009, d'un montant de 7 300 000 \$. La Société a remboursé cet emprunt à la réception du remboursement par Hydro-Québec TransÉnergie ayant trait au poste de raccordement. Se reporter à la note 5 pour plus de détails.

ii) Emprunt aux fins de la TPS et de la TVP

Les prêteurs ont aussi accepté de mettre à la disposition d'Innergex CAR, S.E.C. un emprunt à court terme, venant à échéance le 31 mars 2009, d'un montant de 5 500 000 \$. La Société a remboursé cet emprunt à la réception du paiement de la TPS et de la TVP sur les coûts de construction par les agences gouvernementales. Se reporter à la note 5 pour plus de détails.

d) Ashlu Creek Investments Limited Partnership

Les prêteurs ont accepté de mettre à la disposition de l'installation hydroélectrique d'Ashlu Creek un emprunt pour la construction sans recours dont le capital ne peut dépasser 110 000 000 \$, et dont une tranche de 94 000 000 \$ a été utilisée au 31 décembre 2009. L'emprunt vient à échéance 15 ans après la date de conversion de l'emprunt pour la construction en un emprunt à terme. Les avances sont consenties sous forme d'acceptations bancaires en vertu d'une demande de prélèvement présentée par l'emprunteur. Ashlu Creek Investments Limited Partnership doit payer des intérêts sur toute avance sous forme d'acceptations bancaires correspondant au taux des acceptations bancaires, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 100 points de base, pour un total de 1,51 % au 31 décembre 2009 (2,74 % en 2008). Ces intérêts sont exigibles à l'avance le premier jour de la période prévue pour le paiement des intérêts. En incluant les coûts de financement, le taux effectif est porté à 1,54 %.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Les prêteurs ont également accepté de consentir une facilité sous forme de lettres de crédit renouvelable, dont le capital ne peut dépasser 3 000 000 \$, jusqu'à la date d'échéance définitive de la facilité qui tombe au quinzième anniversaire de la date de conversion du crédit à terme, selon la définition qui en est donnée dans l'accord de crédit. Au 31 décembre 2009, un montant de 1 940 200 \$ (2 879 054 \$ en 2008) a été utilisé pour garantir deux lettres de crédit.

Cet emprunt est garanti par une débenture à vue d'un capital de 175 000 000 \$, qui crée une hypothèque de premier rang fixe et spécifique, un privilège et une cession, et prévoit l'octroi de sûretés réelles, à l'égard de la totalité des droits, titres de propriété et participations de Ashlu Creek Investments Limited Partnership et de ses commandités dans les actifs du projet et de tous les autres actifs. L'emprunt est également garanti par une sûreté consentie à l'égard de la participation dans Ashlu Creek Investments Limited Partnership et ses commandités.

Au 31 décembre 2009, la valeur comptable nette des biens et des actifs de Ashlu Creek Investments Limited Partnership totalise environ 152 000 000 \$.

e) Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership

Les prêteurs ont accepté de mettre à la disposition du projet Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership un emprunt pour la construction sans recours dont le capital ne peut dépasser 24 000 000 \$, et dont une tranche de 15 100 000 \$ a été utilisée au 31 décembre 2009. L'emprunt vient à échéance cinq ans après la date de conversion de l'emprunt pour la construction en un emprunt à terme. L'emprunt porte intérêt à un taux annuel équivalent au taux des acceptations bancaires majoré d'une marge applicable de 450 points de base pour un total de 5,00 % au 31 décembre 2009 (néant en 2008). En incluant les coûts de financement, le taux effectif est porté à 5,61 %.

Les prêteurs ont également accepté de consentir une facilité sous forme de lettres de crédit d'un capital ne pouvant dépasser 750 000 \$ pour une période allant jusqu'à six mois suivant la mise en service (la « date d'achèvement ») et, par la suite, d'un capital ne pouvant dépasser 150 000 \$ pour une période de cinq ans suivant la date d'achèvement des travaux. Au 31 décembre 2009, un montant de 543 200 \$ a été prélevé pour garantir deux lettres de crédit.

Le paiement et l'exécution de toutes les obligations de Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership relatives aux facilités de crédit sont garantis par un privilège grevant la totalité des biens immeubles et des biens meubles actuels et futurs de Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership ainsi que la participation dans Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership et de son commandité.

Au 31 décembre 2009, la valeur comptable nette des biens et des actifs de Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership, qui est en construction, totalisait environ 31 200 000 \$.

f) Kwoiek Creek Resources Limited Partnership

La dette à long terme de Kwoiek Creek Resources Limited Partnership consiste en un prêt consenti par le partenaire de la Société dans le projet Kwoiek Creek. Selon les ententes liées au projet, chaque partenaire peut participer au financement du projet. La Société peut participer jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 000 \$ et son partenaire, jusqu'à concurrence d'un montant de 3 000 000 \$. Le prêt porte intérêt à un taux de 20 % durant la phase de développement et à un taux de 14 % durant les phases de construction et d'opération. Le prêt consenti par la Société à Kwoiek Creek Resources Limited Partnership, qui est éliminé dans le processus de consolidation des états financiers, se chiffre à 8 041 054 \$.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

g) Remboursements de capital

Au 31 décembre 2009, les remboursements de capital prévus au titre de la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2010	4 640 139
2011	6 070 522
2012	6 346 779
2013	58 030 557
2014	25 462 112
Par la suite	115 764 559
Total	216 314 668

Le montant inscrit à l'élément « Par la suite » comprend les charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme puisqu'elles seront financées par l'émission au titre de la dette à long terme.

h) Charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme

Les charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme sont définies comme étant des engagements de prêts à long terme qui ont été mis en place et qui seront utilisés pour financer les projets actuellement en construction de la Société ou pour lesquels la construction est terminée mais dont certains coûts n'ont pas encore été payés. Les charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme sont présentées dans le tableau suivant :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Umbata Falls Limited Partnership	–	2 054 330
Innergex CAR, S.E.C.	–	1 520 000
Ashlu Creek Investments Limited Partnership	13 768 844	10 546 564
Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership	3 916 192	–
	17 685 036	14 120 894

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations proviennent essentiellement des obligations de la Société exigeant de retirer les actifs des parcs éoliens à l'échéance des baux fonciers. Les parcs éoliens sont construits sur des terrains détenus en vertu de contrats de location qui viennent à échéance 25 ans après le début de la livraison d'électricité. La Société estime que la valeur non actualisée des paiements requis pour régler les obligations sur une période de 25 ans, conformément aux baux fonciers qui accordent, suivant la fin des baux, une période de deux ans pour remettre le terrain à son état d'origine, totalisera 3 260 359 \$, comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
2033	3 260 359	3 260 359

Les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 8,25 %.

Le tableau suivant illustre la variation du passif au cours de l'exercice :

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début	453 452	–
Passif engagé	–	449 333
Passif réglé	–	–
Charge de désactualisation	37 579	4 119
Solde à la fin	491 031	453 452

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

16. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices montre un taux d'imposition effectif différent du taux calculé en vertu des lois fiscales canadiennes. Cet écart entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est expliqué dans le tableau suivant :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Perte avant charge d'impôts sur les bénéfices	(10 911 826)	(retraités, note 3a) (48 615 335)
Pertes attribuées à la part des actionnaires sans contrôle dans des entités non imposables	–	5 000
Perte déductible	(10 911 826)	(48 610 335)
Taux d'imposition canadien prévu par la loi	30,52 %	30,90 %
Charge d'impôts sur les bénéfices calculée selon le taux d'imposition prévu par la loi	(3 330 289)	(15 020 594)
Bénéfice imposable à un taux moindre que le taux d'imposition canadien prévu par la loi	340 116	1 249 476
Réduction des taux d'imposition futurs	371 028	–
Charges non déductibles	551 098	141 438
Perte de valeur de l'écart d'acquisition non déductible aux fins de l'impôt	6 737 997	1 113 903
Autres	–	6 156
Impôts sur les bénéfices	4 669 950	(12 509 621)

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui résultent en des actifs et des passifs d'impôts futurs importants est la suivante :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Actif d'impôts futurs		(retraités, note 3a)
Pertes autres qu'en capital	3 827 562	4 287 401
Excédent de la valeur fiscale des frais de développement liés aux projets sur leur valeur comptable	5 205 303	4 075 873
Excédent de la valeur fiscale des placements dans des filiales et dans une entité sous influence notable sur leurs valeurs comptables	–	1 019 589
Excédent de la valeur fiscale des coûts de financement sur leur valeur comptable	2 157 429	3 003 245
Excédent de la valeur fiscale des instruments financiers dérivés sur leur valeur comptable	3 971 201	6 893 495
Actif d'impôts futurs	15 161 495	19 279 603
Passif d'impôts futurs		
Excédent de la valeur comptable des actifs incorporels sur leur valeur fiscale	6 646 341	8 811 072
Excédent de la valeur comptable du placement dans des filiales et dans une entité sous influence notable sur leurs valeurs fiscales	390 231	–
Excédent de la valeur comptable d'immobilisations corporelles sur leur valeur fiscale	6 431 140	4 252 514
Passif d'impôts futurs	13 467 712	13 063 586
Actif d'impôts futurs, montant net	1 693 783	6 216 017

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Présentation aux états financiers :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs à long terme	6 673 488	(retraités, note 3a) 10 992 537
Passifs d'impôts futurs à long terme	4 979 705	4 776 520
Actifs d'impôts futurs, montant net	1 693 783	6 216 017

Au 31 décembre 2009, la Société et ses filiales ont des pertes fiscales d'environ 13 900 000 \$ (14 500 000 \$ en 2008), qui peuvent être utilisées pour réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs. Ces pertes peuvent être utilisées jusqu'en 2030.

17. Capital-actions

a) Capital-actions

Autorisé

Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, rachetables au gré du porteur et rachetables au gré de l'émetteur.

Le tableau suivant indique les actions ordinaires émises :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Au début de l'exercice	23 500 000	229 472 343	23 500 000	228 807 842
Réduction des frais d'émission (déduction faite de 294 652 \$ au titre des impôts)	–	–	–	664 501
À la fin de l'exercice	23 500 000	229 472 343	23 500 000	229 472 343

En 2008, les frais d'émission comptabilisés dans le cadre du premier appel public à l'épargne ont été réduits d'un montant net de 664 501 \$, entraînant une augmentation du capital-actions.

b) Surplus d'apport et régime d'options sur actions

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Au début de l'exercice	1 693 929	130 302
Juste valeur de la rémunération à base d'actions	1 563 627	1 563 627
Options sur actions exercées	–	–
À la fin de l'exercice	3 257 556	1 693 929

La Société a un régime d'options sur actions qui prévoit l'attribution d'options par le conseil d'administration aux employés, aux dirigeants, aux administrateurs et à certains consultants de la Société et de ses filiales en vue d'acquiescer des actions ordinaires. Les options attribuées en vertu du régime d'options sur actions seront assorties d'un prix d'exercice ne pouvant être inférieur au prix du marché des actions ordinaires à la date d'attribution de l'option, calculé selon le cours moyen des actions ordinaires, pondéré en fonction du volume, à la TSX, des cinq jours de Bourse précédant la date d'attribution.

Le nombre maximal d'actions pouvant être visées par des options aux termes du régime d'options sur actions sera de 2 350 000, ce qui représente 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés aux termes du régime d'options sur actions ne peut jamais dépasser 10 % des actions ordinaires émises et en circulation et ne peut, au cours d'une période de un an, dépasser 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Les actions ordinaires visées par une option qui expire ou est résiliée sans avoir été intégralement exercée peuvent être visées par une autre option. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des administrateurs n'exerçant pas de fonction de gestion auprès de la Société aux termes du régime d'options sur actions ne peut jamais dépasser 1 % des actions ordinaires émises et en circulation.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Les options doivent être exercées au cours d'un délai établi par le conseil d'administration, qui ne peut dépasser dix ans suivant la date d'attribution. Au gré du conseil d'administration, les droits rattachés aux options attribuées aux termes du régime d'options sur actions seront acquis annuellement en quatre tranches égales pendant le délai de quatre ans suivant la date d'attribution.

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours – au début de l'exercice	1 410 000	11	1 410 000	11
Octroyées	–	–	–	–
Exercées	–	–	–	–
Annulées	–	–	–	–
En cours – à la fin de l'exercice	1 410 000	11	1 410 000	11
Options pouvant être exercées – à la fin de l'exercice	705 000	11	352 500	11

Les options suivantes étaient en cours et pouvaient être exercées au 31 décembre 2009 :

	En cours		Pouvant être exercées		Année d'échéance
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	
		\$		\$	
2009	1 410 000	11	705 000	11	2017

La Société applique la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les options attribuées à la haute direction, lesquelles sont estimées au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. Un montant de 1 563 627 \$ (1 563 627 \$ en 2008) a été inscrit au titre des charges de rémunération à base d'actions et porté au crédit du surplus d'apport de la Société pour tenir compte des options attribuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur, à la date d'attribution, des options octroyées aux bénéficiaires :

Taux d'intérêt sans risque	4,3 %
Dividende annuel prévu	Néant
Durée prévue des options	De 4 à 7 ans
Volatilité prévue	De 29,7 % à 36 %
Juste valeur moyenne pondérée par option	4,44 \$

Aux fins des charges de rémunération, la rémunération à base d'actions est amortie par dotation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le délai d'acquisition des droits de quatre ans.

18. Bons de souscription

Le 29 août 2008, la Société a émis 200 000 bons de souscription, pour une contrepartie au comptant de 175 000 \$, donnant droit à leur porteur de souscrire jusqu'à 200 000 actions ordinaires. Les bons de souscription peuvent être exercés dans les 24 mois de la date d'émission, à un prix d'exercice de 12,50 \$ chacun, et arriveront à échéance le 29 août 2010. Tous les bons de souscription étaient encore en circulation au 31 décembre 2009.

19. Renseignements supplémentaires liés aux états consolidés des résultats

La Société a bénéficié d'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable d'un montant de 533 796 \$ (715 641 \$ en 2008), ce qui a réduit les frais correspondants.

Les produits de la Société comprennent la subvention dans le cadre de l'initiative écoÉnergie, d'un montant de 1 071 016 \$ (100 917 \$ en 2008).

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

20. Renseignements supplémentaires liés aux états consolidés des flux de trésorerie

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Débiteurs	16 260 855	(3 800 148)
Charges payées d'avance et autres	(761 882)	(913 562)
Créditeurs et charges à payer	606 716	(5 524 393)
	16 105 689	(10 238 103)
<i>Renseignements supplémentaires</i>		
Intérêts payés	6 613 981	4 575 488
Impôts payés	7 804	174 016
<i>Opérations hors trésorerie</i>		
Frais de financement reportés capitalisés	24 307	–
Réduction des frais d'émission	–	959 153
Diminution (augmentation) des immobilisations corporelles impayées	1 585 875	(1 134 750)
Diminution (augmentation) des frais de développement impayés	516 132	(444 540)
Diminution (augmentation) des charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme	3 564 142	(14 120 894)

Les immobilisations corporelles comprennent un actif sans base fiscale, donnant lieu à une diminution du passif d'impôts futurs de 142 228 \$ au 31 décembre 2009 (une augmentation de 799 098 \$ au 31 décembre 2008).

En 2008, la Société avait comptabilisé une charge de 1 140 000 \$ au titre de la perte de valeur se rapportant aux frais de développement liés aux projets découlant d'une charge à payer pour une compensation pour mettre fin à un projet ayant subi une perte de valeur. En 2009, la moitié de cette perte de valeur a été prise en charge par un tiers. La Société a comptabilisé des produits de 570 000 \$ au poste Perte de valeur se rapportant aux frais de développement liés aux projets. Le paiement était exigible et inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2009.

21. Opérations entre apparentés

La Société a conclu les opérations suivantes avec des entités sous influence notable et des apparentés :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Produits au titre des conventions de gestion i)	1 892 508	2 039 135
Produits au titre des conventions d'administration ii)	113 257	109 957
Convention de services iii)	–	–
Autres services iv)	37 676	59 600
	2 043 441	2 208 692
Débiteurs à recevoir des entités sous influence notable		
Montants à recevoir	770 553	845 147
Distributions à recevoir	393 732	393 543
	1 164 285	1 238 690
Sommes à payer à une société sous influence notable	3 080	153 688

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et inscrites à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

i) Convention de gestion

Aux termes de cette convention, la Société fournit divers services à Innergex Énergie, Fiducie d'exploitation (la « Fiducie d'exploitation »), une filiale en propriété exclusive d'Innergex Énergie, Fonds de revenu (le « Fonds »). La Société : i) supervise l'exploitation des installations et administre les placements de la Fiducie d'exploitation; ii) seconde la Fiducie d'exploitation dans l'élaboration, l'exécution et le suivi d'un plan stratégique à l'égard de la Fiducie d'exploitation; iii) seconde la Fiducie d'exploitation dans l'élaboration d'un plan d'affaires annuel qui comprend notamment la budgétisation des montants liés à l'exploitation et des dépenses en immobilisations; iv) seconde la Fiducie d'exploitation dans l'élaboration de stratégies d'acquisition, l'examen d'acquisitions possibles et la réalisation d'analyses de faisabilité d'acquisitions potentielles; v) supervise la réalisation d'acquisitions, la cession d'actifs et l'élaboration de financements connexes nécessaires dans le cadre de telles activités; vi) participe à tout financement relatif à la Fiducie d'exploitation ou au Fonds; et vii) seconde la Fiducie d'exploitation dans la préparation, la planification et la coordination des réunions des fiduciaires.

En vertu de la convention de gestion, la Société est en droit de se faire rembourser les frais d'exploitation courants qu'elle engage dans l'exercice de ses fonctions, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal, sous réserve d'une majoration annuelle correspondant au taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le montant annuel maximal pouvant être facturé pour les services réguliers s'établit à 999 343 \$ (939 895 \$ en 2008). Un montant de 251 756 \$ en 2008 (néant en 2009) a été facturé pour les services rendus dans le cadre de l'acquisition d'IHI Hydro Inc. et des parcs éoliens de Baie-des-Sables et de l'Anse-à-Valleau. Un montant de 158 058 \$ (112 377 \$ en 2008) a aussi été facturé pour des services additionnels non inclus dans la convention de gestion.

La Société a également le droit de recevoir des honoraires incitatifs annuels, lesquels sont établis en fonction des hausses de l'encaisse distribuable par part de fiducie du Fonds. Lesdits honoraires incitatifs correspondent à 25 % de la tranche de l'encaisse distribuable annuelle par part de fiducie du Fonds excédant 0,925 \$ par part de fiducie. Les honoraires incitatifs se rapportant aux augmentations de l'encaisse distribuable par part de fiducie du Fonds ont pour objectif d'inciter la Société à maximiser l'encaisse distribuable par part de fiducie. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, des honoraires incitatifs de 735 107 \$ (735 107 \$ en 2008) ont été reçus.

La convention de gestion vient à échéance en juillet 2030. Elle pourra être ultérieurement reconduite pour des périodes successives de cinq ans. Les honoraires incitatifs sont calculés en fonction de l'encaisse distribuable avant les impôts sur les bénéfices relativement aux modifications apportées à l'imposition des fiducies d'intérêt public en 2007. La convention de gestion comporte un droit réciproque de mettre fin au contrat en payant une compensation monétaire à la Fiducie d'exploitation.

ii) Convention d'administration

Aux termes de cette convention, la Société rend certains services administratifs et de soutien au Fonds, notamment ceux qui sont nécessaires pour : i) s'assurer que le Fonds respecte les obligations d'information continue prévues en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables; ii) fournir des services de relations avec les investisseurs; iii) fournir ou s'assurer que soit fournie aux porteurs de parts du Fonds toute l'information à laquelle ils ont droit, y compris l'information utile relativement aux impôts sur les bénéfices; iv) convoquer et tenir les assemblées à l'intention des porteurs de parts du Fonds et distribuer la documentation requise, y compris les avis de convocation et les circulaires d'information relatifs à ces assemblées; v) effectuer les calculs ayant trait aux distributions versées aux porteurs de parts du Fonds; vi) voir à toutes les tâches administratives et autres questions entourant tout rachat de parts de fiducie du Fonds; et vii) garantir le respect des limites de propriété par des non-résidents à l'égard du Fonds.

Tous les frais d'exploitation engagés par la Société dans le cadre de la prestation de ces services sont à la charge du Fonds jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal, sous réserve d'une majoration annuelle correspondant au taux d'inflation de l'IPC. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le montant maximal annuel pouvant être facturé s'établit à 113 257 \$ (109 957 \$ en 2008). La Société est également en droit de se faire rembourser les charges raisonnables engagées pour le compte du Fonds, telles que les frais juridiques et de vérification. La convention d'administration vient à échéance en juillet 2030 et pourra être ultérieurement reconduite pour des périodes successives de cinq ans.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

iii) Convention de services

Aux termes de la convention de services, la Société supervise les installations du Fonds conformément aux pratiques prudentes de l'industrie et à un plan d'exploitation annuel devant être élaboré par la Société et approuvé par le Fonds. Les services fournis par la Société comprennent la mise en œuvre et l'amélioration continue du programme d'entretien préventif; la surveillance des installations du Fonds et l'exécution d'inspections périodiques courantes ainsi que l'entretien périodique courant et imprévu nécessaire au bon fonctionnement des installations du Fonds; la création, la tenue et le stockage de tous les manuels d'exploitation et d'entretien; la conservation de tous les dessins et devis des installations; la préparation de livres et rapports comptables et administratifs exacts; le maintien des licences, approbations et permis et l'instauration de certaines mesures supplémentaires relativement à l'exploitation, à l'entretien et à la gestion des installations du Fonds, y compris les grands travaux requis de révision et d'amélioration des immobilisations. La convention de services vient à échéance en juillet 2030 et pourra être ultérieurement reconduite pour des périodes successives de cinq ans. Aucun montant n'a été facturé en vertu de cette convention en 2009, ni en 2008.

iv) Autres services

La Société rend aussi des services aux exploitants des parcs éoliens de l'Anse-à-Valleau et de Baie-des-Sables. Ces frais sont relatifs à des suivis de construction et à l'exploitation des parcs éoliens. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, un montant de 37 676 \$ a été facturé au titre des autres services (59 600 \$ en 2008). Les montants présentés sont égaux à la portion de 38 % appartenant au Fonds.

22. Instruments financiers

a) *Juste valeur des instruments financiers*

Les opérations sur instruments financiers dérivés de la Société sont comptabilisées à la juste valeur et sont constituées de swaps de taux d'intérêt non spéculatifs et de contrats à terme sur obligations servant à couvrir le risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont évalués soit au moyen de modèles d'évaluation standards utilisés dans le secteur ou au moyen de modèles d'évaluation élaborés à l'interne. Lorsque cela est possible, ces modèles utilisent des données observables fondées sur le marché, y compris les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité de certains prix ou taux et les écarts de taux. Il arrive parfois qu'aucune donnée observable fondée sur le marché n'est disponible; dans ces cas, les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fondées sur le jugement.

Des estimations de la juste valeur sont effectuées à des moments bien précis, à l'aide des renseignements disponibles au sujet de l'instrument financier visé. Ces estimations étant subjectives de nature, celles-ci peuvent rarement être établies avec précision.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie, au moyen des courbes de rendement des taux d'intérêt majorées des écarts de taux allant de 0,8 % à 1,6 %. La juste valeur des accords de redevances est établie en fonction des flux de trésorerie actualisés, selon un taux d'actualisation de 15 %.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des comptes de réserve, de l'emprunt bancaire et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

En ce qui concerne les dettes à long terme à taux variable (y compris les charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme), les valeurs comptables sont inférieures d'environ 17 000 000 \$ à leurs justes valeurs de marché selon la courbe des taux swap majorés d'une prime de risque allant de 1,31 % à 2,07 %.

b) *Risque de taux d'intérêt*

L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de taux d'intérêt est de réduire son exposition à un niveau conforme à sa tolérance au risque. Le risque de taux d'intérêt est le risque touchant le bénéfice de la Société et découlant de la fluctuation des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. Dans le cours normal des affaires, la Société utilise des facilités de crédit pour financer ses activités. Elle a recours à des contrats à terme sur obligations de taux d'intérêt pour diminuer son risque de taux d'intérêt. La Société ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins de négociation.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

En 2009, Umbata Falls Limited Partnership a résilié ses contrats à terme sur obligations de 35 000 000 \$ en contrepartie d'un montant en espèces de 3 055 000 \$ et un montant de 1 660 000 \$ a été intégré dans un swap de taux d'intérêt. Umbata Falls Limited Partnership a conclu un contrat de swap dégressif venant à échéance en juin 2034 lui permettant de payer un taux d'intérêt fixe de 4,108 % en vigueur depuis le 30 juin 2009.

En 2008, la Société a conclu un contrat de swap dégressif de taux d'intérêt à l'égard de la dette à long terme de Innergex CAR, S.E.C., d'un montant de 53 400 000 \$, venant à échéance en mars 2027, ce qui lui a permis d'éliminer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt. Ce contrat permet à la Société de payer un taux d'intérêt fixe équivalent à 3,45 % en vigueur depuis le 31 décembre 2008.

La tranche de la dette à long terme à taux variable de la Société non couverte par un contrat de swap totalise environ 125 000 000 \$. Une variation des taux d'intérêt de 1 % aurait une incidence annuelle d'environ 1 250 000 \$ sur les résultats avant impôts de la Société. Pour atténuer le risque à l'égard des taux d'intérêt sur la dette non couverte par un contrat de swap, la Société a conclu des contrats à terme sur obligations. La valeur de ces contrats fluctue à l'inverse des taux d'intérêt. Il est de l'intention de la Société de mettre fin à ces contrats ou de les proroger ou de conclure de nouveaux contrats afin d'apparier les échéances de la dette sous-jacente et de protéger la valeur économique des projets.

Les modalités des contrats sont les suivantes :

Valeur nominale des contrats réduisant le risque de fluctuation des taux d'intérêt	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
<i>Contrats à terme sur obligations</i>		
Six contrats à terme sur obligations (six en 2008) avec un rendement de 4,66 % à 5,63 %, échéant le 25 janvier 2010 (se reporter à la note 28e)	85 000 000	85 000 000
Un contrat à terme sur obligations avec un rendement de 5,63 %, échéant le 14 janvier 2010, assorti d'une garantie de 4 782 660 \$ (4 591 385 \$ en 2008) à l'égard de l'obligation (se reporter à la note 28e)	25 000 000	25 000 000
Deux contrats à terme sur obligations résiliés le 28 janvier 2009 (totalisant 35 000 000 \$, quote-part de 49 %), pour lesquels une perte de 1 496 950 \$ a été réalisée (totalisant 3 055 000 \$, quote-part de 49 %)	–	17 150 000
	110 000 000	127 150 000
<i>Swap de taux d'intérêt</i>		
Un swap dégressif de taux d'intérêt portant intérêt à 4,108 %, échéant en juin 2034 (totalisant 50 577 182 \$, quote-part de 49 %) (se reporter à la note 14b) pour plus de détails)	24 782 819	–
Un swap dégressif de taux d'intérêt portant intérêt à 3,45 %, échéant le 31 mars 2027 (se reporter à la note 14c) pour plus de détails)	50 872 527	53 127 084
	185 655 346	180 277 084

c) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de perte en cas de défaut d'une autre partie de respecter les modalités du contrat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'importantes institutions financières canadiennes auxquelles des cotes de crédit élevées sont attribuées.

Les débiteurs ainsi que leurs risques connexes sont décrits plus en détail à la note 5.

Les instruments financiers dérivés et leurs risques connexes sont décrits plus en détail à la note 13.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

d) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité a trait au montant des actifs liquides permettant à la Société d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers en temps opportun. Certaines clauses restrictives financières peuvent empêcher la Société d'avoir accès à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de ses filiales.

La Société a un fonds de roulement négatif à la clôture de l'exercice. Cependant, il n'est pas prévu que l'emprunt bancaire sera remboursé au cours de l'exercice à venir. De plus, la plupart des instruments financiers dérivés devraient voir leur échéance prorogée. La facilité bancaire décrite à la note 11 permet aussi à la Société d'obtenir rapidement des fonds additionnels au besoin. Se reporter à la note 2 intitulée « Liquidités » et à la note 28 intitulée « Événements postérieurs » pour des renseignements supplémentaires.

Le tableau suivant présente une analyse de l'échéance des passifs financiers :

	Jusqu'à trois mois	Plus de trois mois mais moins de un an	Plus de un an mais moins de cinq ans
	\$	\$	\$
Dette bancaire	12 300 000	—	—
Intérêts sur la dette bancaire	117 271	—	—
Créditeurs et charges à payer	10 523 946	—	—
Instruments financiers dérivés à court terme	15 264 228	1 492 926	—
Intérêts sur la dette à long terme	2 699 614	8 029 160	36 137 671
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 305 798	3 334 341	—
Dette à long terme	—	—	95 909 970
Total	42 210 857	12 856 427	132 047 641

e) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuera en raison de changements des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change et le risque à l'égard des taux d'intérêt, qui sont décrits séparément et les autres risques de prix.

La vente d'électricité fait l'objet d'ententes à long terme dans le cadre desquelles les preneurs sont liés par des engagements d'achat ferme de la production totale, jusqu'à concurrence de certains plafonds annuels. Les clauses d'inflation des prix de vente de l'électricité permettent normalement à la Société de couvrir ses augmentations de frais d'exploitation variables.

f) Risque de change

Le risque de change se rapporte aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien. La Société engage des dépenses à l'égard de la construction de parcs éoliens, payables en dollars américains. Toutefois, le prix auquel elle vendra son électricité à Hydro-Québec est ajusté pour refléter les fluctuations du dollar américain et, ainsi, les risques financiers de la Société sont minimes.

23. Engagements et garantie

a) Livraison d'électricité aux termes d'accords d'achat d'électricité

Des filiales ou coentreprises de la Société se sont engagées par contrat à vendre la totalité de l'électricité qui sera produite à British Columbia Hydro and Power Authority, à Hydro-Québec ou à Ontario Power Authority pour des périodes de 20 à 40 ans après la mise en service.

Glen Miller Power, Limited Partnership s'est engagée à vendre la totalité de sa production d'électricité à Ontario Power Authority en vertu d'un contrat à long terme échéant en 2025.

Umbata Falls Limited Partnership s'est engagée à vendre la totalité de sa production d'électricité à Ontario Power Authority en vertu d'un contrat à long terme échéant en 2028.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Innergex CAR, S.E.C. s'est engagée à vendre la totalité de sa production d'électricité à Hydro-Québec en vertu d'un contrat à long terme échéant en 2028.

Ashlu Creek Investments Limited Partnership s'est engagée à vendre la totalité de sa production d'électricité à British Columbia Hydro and Power Authority en vertu d'un contrat à long terme échéant en 2039.

Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership s'est engagée à vendre la totalité de sa production d'électricité à British Columbia Hydro and Power Authority en vertu d'un contrat à long terme échéant en 2050.

b) Parc éoliens

Accords visant la construction

Des filiales ou coentreprises de la Société ont conclu des accords d'achat d'électricité avec Hydro-Québec. Afin de respecter son obligation aux termes de ces accords, la Société devra développer et construire des parcs éoliens. Collectivement avec TransCanada Energy Ltd. (« TransCanada ») (la participation de la Société est de 38 %), la Société a conclu divers accords portant sur l'acquisition des turbines, la construction ainsi que l'exploitation de parcs éoliens.

Les filiales ou coentreprises se sont également engagées en vertu d'options visant des contrats de location à l'égard de projets en cours de développement.

Entente de séparation

La Société est propriétaire indivis d'une participation de 38 % dans quatre projets éoliens. De plus, elle détient indirectement, par le biais de son placement de 16,1 % dans des parts du Fonds, une partie de la participation de 38 % du Fonds dans deux parcs éoliens. TransCanada est l'autre propriétaire indivis de la participation restante de 62 % dans les six projets éoliens. La Société et TransCanada ont conclu une entente de séparation qui décrit la marche à suivre dans le cas où la Société ou TransCanada demanderaient la séparation des projets éoliens détenus en copropriété indivise. À l'achèvement de deux des projets, l'entente de séparation permet à l'un des propriétaires indivis, entre le 31^e et le 60^e jour à compter de la date de l'achèvement final du deuxième projet (c.-à-d. le parc éolien de L'Anse-à-Valleau), de demander la séparation de tous les projets éoliens ainsi détenus en copropriété indivise. La date d'achèvement définitif du parc éolien de L'Anse-à-Valleau demeure indéterminée. Si une demande de séparation est présentée, le Fonds obtiendra le parc éolien qu'il détient en propriété indivise comportant la juste valeur marchande la plus basse, et l'autre parc sera attribué à TransCanada. Les quatre projets restants seront répartis entre la Société et TransCanada selon le nombre total de MW de ces projets et leurs dates d'achèvement prévues. Ainsi, la Société et TransCanada détiendraient chacun la totalité de certains des quatre projets, qui se rapprocheraient de leurs participations globales actuelles respectives dans les quatre projets. Dans chaque cas, les parties devront payer un montant pour compenser l'écart de valeur.

c) Installation de Glen Miller

Contrat de location

Glen Miller Power, Limited Partnership a conclu un contrat de location de 30 ans se terminant en décembre 2035 à l'égard de l'emplacement qui est en production commerciale. Le contrat de location comporte une option de prolongation de 15 ans selon des modalités à négocier.

Glen Miller Power, Limited Partnership s'est engagée à rendre l'installation au locateur de l'emplacement, à la fin du contrat de location, à titre gratuit.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

d) Installation d'Umbata Falls

Dissolution de la société en commandite

Vingt-cinq ans après le début de son exploitation, la société en commandite sera dissoute. Au moment de la dissolution de la société en commandite, les biens et les actifs de la société en commandite seront transférés à l'autre commanditaire, à titre gratuit.

e) Installation d'Ashlu Creek

Contrats de construction

Ashlu Creek Investments Limited Partnership a conclu plusieurs contrats en vue de construire une centrale hydroélectrique. La mise en exploitation commerciale de l'installation a eu lieu le 26 novembre 2009.

Accord de participation

Aux termes d'un accord conclu avec Ashlu Creek Investments Limited Partnership, Squamish First Nation est habilitée à recevoir des redevances établies en fonction des produits d'exploitation tirés du projet Ashlu Creek, dès la date de mise en service commercial. Squamish First Nation est également habilitée à recevoir une quote-part différentielle des produits d'exploitation bruts dépassant un seuil annuel des produits d'exploitation bruts fixé dans l'accord. Cet accord prévoit également que les actifs du projet Ashlu Creek seront cédés à Squamish First Nation pour une valeur symbolique après 40 années de production commerciale.

f) Installation de Fitzsimmons Creek

Contrats de construction

Fitzsimmons Creek Hydro Limited Partnership a conclu plusieurs contrats en vue de construire une centrale hydroélectrique.

g) Installation de Kwoiek Creek

Accord visant la construction

À la suite du résultat satisfaisant d'une étude d'interconnexion, la Société versera à Kwoiek Creek Resources Inc., une société non liée, une indemnité le premier jour de la deuxième année de la phase de construction.

Accord de redevances

Kwoiek Creek Resources Limited Partnership a conclu un accord aux termes duquel elle versera à Kwoiek Creek Resources Inc. une redevance annuelle établie en fonction d'un pourcentage des produits d'exploitation bruts, déduction faite des coûts du projet, pour les 20 premières années suivant la date de la mise en service commercial du projet Kwoiek Creek, ainsi qu'une redevance majorée pendant les 20 années suivantes.

Pour les 20 premières années de la phase d'exploitation, Kwoiek Creek Resources Limited Partnership ne paiera aucun intérêt sur sa dette de rang inférieur ni aucune distribution sur les parts privilégiées, qui sont détenues par la Société ou par l'autre commanditaire, sauf si la redevance a été versée.

Dissolution de la société en commandite

Quarante ans après le début des activités, Kwoiek Creek Resources Limited Partnership sera dissoute (sauf si elle l'était à une date antérieure). Au moment de la dissolution, les biens et les actifs seront distribués à l'autre commanditaire.

h) Contrats de location-exploitation

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux qui arriveront à échéance en 2011 et 2012.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

i) Résumé des engagements

Au 31 décembre 2009, les paiements prévus au titre des engagements sont les suivants :

	Production hydroélectrique	Production éolienne	Aménagement et gestion des emplacements	Total
	\$	\$	\$	\$
2010	576 764	636 582	949 343	2 162 689
2011	179 096	647 726	1 164 383	1 991 205
2012	181 487	659 093	1 227 591	2 068 171
2013	183 936	667 771	33 836	885 543
2014	186 448	129 799	34 473	350 720
Par la suite	4 185 452	3 502 056	2 513 261	10 200 769
Total	5 493 183	6 243 027	5 922 887	17 659 097

24. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de la Société, quant à la gestion de son capital, comprennent deux volets : i) maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants afin de poursuivre sa stratégie de croissance; et ii) maintenir un levier financier approprié et gérer les risques financiers.

Le capital de la Société est composé de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de comptes de réserve, d'un emprunt bancaire, de la dette à long terme et des capitaux propres.

Les capitaux propres de la Société servent principalement à financer le développement de projets. La Société a recours à la dette à long terme pour financer la construction de ses installations. Elle prévoit financer de 70 % à 85 % de ses coûts de construction au moyen de financement par emprunts à long terme sans recours.

Le développement et la construction de nouvelles installations éventuelles ainsi que le développement des projets en développement et des projets potentiels et les autres dépenses en immobilisations seront financés à partir des fonds provenant de l'exploitation des installations de la Société, du placement dans le Fonds, des emprunts ou de l'émission d'actions additionnelles. Dans la mesure où les sources de capital externes, y compris l'émission de titres supplémentaires de la Société, deviennent limitées ou non disponibles, la capacité de la Société d'effectuer les placements de capitaux nécessaires afin de construire de nouvelles installations ou d'entretenir des installations existantes sera compromise. Il n'existe aucune garantie que des capitaux suffisants pourront être obtenus à des conditions acceptables pour le financement du développement ou de l'expansion.

La Société maintient sa capacité de production en investissant les liquidités nécessaires pour entretenir et mettre constamment à niveau son matériel. La Société investit également environ 268 500 \$ par année dans un compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs afin de financer tout travail d'entretien important des installations hydroélectriques ou des parcs éoliens qui pourrait être nécessaire pour préserver la capacité de production de la Société.

La Société a un compte de réserve pour ses activités hydrologiques et éoliennes. Ce compte pourrait être utilisé si les produits d'un exercice donné étaient inférieurs aux niveaux prévus, en raison de variations normales des conditions hydrologiques ou des régimes des vents, ou d'autres facteurs imprévisibles.

À la suite du renouvellement de l'emprunt bancaire décrit à la note 28d), la Société a besoin de maintenir une valeur corporelle nette minimale, un ratio à l'égard de l'exigence de l'emprunt sur marge et un ratio de couverture des intérêts. Si les ratios ne sont pas atteints, le prêteur a la capacité de rappeler l'emprunt bancaire.

En ce qui concerne la dette à long terme relative à Glen Miller, la Société doit maintenir un ratio de couverture de la dette minimal. Si le ratio n'est pas atteint, le prêteur a la capacité de rappeler l'emprunt bancaire.

Toutes les clauses restrictives sont revues sur une base régulière par la Société.

Au cours de l'exercice, la Société et ses filiales ont respecté toutes les conditions financières et non financières liées à leurs conventions de crédit.

Les objectifs de gestion de capital de la Société, ainsi que les politiques et procédures, sont demeurés inchangés depuis la dernière période.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

25. Information sectorielle

La Société compte trois secteurs isolables : a) la production hydroélectrique, b) la production éolienne et c) l'aménagement et la gestion des emplacements.

Les secteurs de la production hydroélectrique et de la production éolienne vendent l'électricité produite par les installations hydroélectriques et les parcs éoliens à des services publics. Le secteur de l'aménagement et de la gestion des emplacements explore les emplacements potentiels, les aménage jusqu'au stade de l'exploitation et en assure la gestion.

Les conventions comptables relatives aux secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. La Société évalue le rendement en fonction du bénéfice (de la perte) avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement et autres éléments. La Société comptabilise au coût les ventes intersectorielles et les ventes au titre de la gestion. Les cessions d'actifs du secteur de l'aménagement et de la gestion des emplacements à celui de la production hydroélectrique ou de la production éolienne sont comptabilisées au coût.

Les secteurs isolables de la Société exercent leurs activités en faisant appel à différentes équipes, car chaque secteur nécessite des compétences distinctes.

Exercice terminé le 31 décembre 2009				
Secteurs isolables	Production hydroélectrique	Production éolienne	Aménagement et gestion des emplacements	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation bruts découlant de clients externes	9 463 574	10 491 707	5 685 770	25 641 051
Charges :				
Frais d'exploitation	716 657	1 025 311	–	1 741 968
Rémunération à base d'actions	–	–	1 563 627	1 563 627
Frais généraux et administratifs	135 042	233 944	5 382 925	5 751 911
Charges liées aux projets potentiels	–	–	2 305 931	2 305 931
Bénéfice (perte) avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement et autres éléments	8 611 875	9 232 452	(3 566 713)	14 277 614

Au 31 décembre 2009

Écart d'acquisition	5 949 001	2 104 000	–	8 053 001
Total de l'actif	221 855 088	90 173 267	132 607 353	444 635 708
Acquisitions d'immobilisations corporelles depuis le début de l'exercice	–	554 669	49 801 089	50 355 758

Au cours du dernier exercice, les cessions d'actifs aux secteurs (des secteurs), dès la mise en service de l'installation d'Ashlu Creek, sont les suivantes :

Secteurs isolables	Production hydroélectrique	Production éolienne	Aménagement et gestion des emplacements	Total
Actifs à long terme	153 619 558	–	(153 619 558)	–
Écart d'acquisition	5 216 001	–	(5 216 001)	–
Total de l'actif	157 311 858	–	(157 311 858)	–

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Exercice terminé le 31 décembre 2008				
[retraités, note 3a)]				
Secteurs isolables	Production hydroélectrique	Production éolienne	Aménagement et gestion des emplacements	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation bruts découlant de clients externes	3 594 469	1 336 989	935 077	5 866 535
Charges :				
Frais d'exploitation	525 094	88 880	–	613 974
Rémunération à base d'actions	–	–	1 563 627	1 563 627
Frais généraux et administratifs	48 303	73 056	4 943 249	5 064 608
Charges liées aux projets potentiels	–	–	3 703 378	3 703 378
Bénéfice (perte) avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement et autres éléments	3 021 072	1 175 053	(9 275 177)	(5 079 052)

Au 31 décembre 2008

[retraités, note 3a)]

Écart d'acquisition	733 000	2 104 000	27 674 446	30 511 446
Total de l'actif	63 768 010	102 839 825	265 092 977	431 700 812
Acquisitions d'immobilisations corporelles depuis le début de l'exercice	362 536	–	128 103 484	128 466 020

En 2008, les cessions d'actifs aux secteurs (des secteurs), dès la mise en service commercial des installations de Umbata Falls et de Carleton, sont les suivantes :

Secteurs isolables	Production hydroélectrique	Production éolienne	Aménagement et gestion des emplacements	Total
Actifs à long terme	37 406 908	83 441 351	(120 848 259)	–
Écart d'acquisition	733 000	2 104 000	(2 837 000)	–
Total de l'actif	38 345 259	103 197 530	(141 542 789)	–

À la suite de l'adoption du chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, décrite à la note 3a)i), les charges liées aux projets potentiels sont maintenant déduites du calcul du bénéfice (de la perte) avant intérêts, impôts sur les bénéfices, amortissement et autres éléments.

26. Placements dans des coentreprises

Activités des coentreprises

Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges des activités des coentreprises. Les montants inclus dans ces états financiers relativement aux coentreprises sont les suivants :

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	\$	\$
Actifs		
À court terme	10 480 985	18 667 413
À long terme	105 791 442	104 121 238
	116 272 427	122 788 651
Passifs		
À court terme	3 880 737	5 232 256
À long terme	24 839 238	26 894 660
	28 719 975	32 126 916
Bénéfice		
Produits	15 736 366	1 839 992
Instruments financiers dérivés	1 542 607	(2 201 561)
Charges	(5 883 154)	(716 642)
Impôts sur les bénéfices	(5 444)	(4 701)
Bénéfice net (perte nette)	11 390 375	(1 082 912)
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	19 255 201	(13 203 714)
Activités de financement	(2 055 422)	(10 003 686)
Activités d'investissement	(7 592 556)	(46 333 648)
<i>Opérations hors trésorerie</i>		
Immobilisations corporelles impayées	1 025 460	3 468 010
Frais de développement impayés	111 116	16 588
Charges à payer liées à l'acquisition d'actifs à long terme	–	3 574 330

27. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

28. Événements postérieurs

a) Regroupement stratégique du Fonds et d'Innergex

Le 1^{er} février 2010, le Fonds et la Société ont annoncé qu'ils avaient conclu une entente définitive visant un regroupement stratégique des deux entités aux termes de laquelle le Fonds acquiert la Société par voie d'une prise de contrôle inversée, donnant simultanément effet à la conversion du Fonds en une société par actions.

Les porteurs de parts du Fonds échangeront leurs parts contre des actions de la Société en fonction d'un ratio d'échange de 1 460 actions pour chaque part du Fonds. Lorsque le regroupement sera conclu, les porteurs de parts actuels du Fonds détiendront une participation de 61 % dans la Société. Les actionnaires actuels de la Société détiendront alors la participation résiduelle de 39 %.

La réalisation du regroupement est assujettie à l'obtention des approbations nécessaires des porteurs de parts du Fonds et des actionnaires de la Société, ainsi qu'aux autres conditions habituelles. La clôture de l'opération devrait avoir lieu avant la fin du mois de mars 2010.

Cette opération est décrite plus en détails dans la circulaire d'information conjointe déposée le 17 février 2010 auprès des organismes de réglementation.

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2009

b) *Émission de débetures subordonnées non garanties convertibles et attribution excédentaire*

Le 8 mars 2010, la Société a annoncé qu'elle avait mené à terme le placement de débetures subordonnées non garanties convertibles à échéance reportable d'un capital global de 70,0 M\$ (les « débetures »). La date d'échéance des débetures sera initialement le 30 avril 2010 et l'échéance sera automatiquement reportée au 30 avril 2017 à la clôture du regroupement. Les débetures portent intérêt au taux de 5,75 % par année, payable semestriellement, et elles sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires de la Société au taux de conversion de 93,8967 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ de capital des débetures, soit un prix de conversion de 10,65 \$ par action ordinaire.

Le 16 mars 2010, la Société a annoncé que l'option en cas de surallocation, accordée aux preneurs fermes le 8 mars 2010 qui leur permettait de souscrire 10,5 M\$ de capital de débetures supplémentaires, a été exercée. Combinée au placement de débetures de la Société d'un capital global de 70,0 M\$ daté du 8 mars 2010, l'option en cas de surallocation porte à 80,5 M\$ le produit brut total du placement.

c) *Projet Fitzsimmons Creek*

Le 26 janvier 2010, l'installation hydroélectrique de 7,5 MW de Fitzsimmons Creek a été mise en service commercial.

d) *Emprunt bancaire*

Le 27 janvier 2010, la Société a prorogé l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable du 27 février 2010 au 30 décembre 2010. Le montant maximum disponible a été augmenté de 30 000 000 \$ à 40 000 000 \$.

e) *Contrats à terme sur obligations*

Le 25 février 2010, les six contrats à terme sur obligations d'un total de 85 000 000 \$, décrits à la note 22b), ont été renouvelés jusqu'au 29 mars 2010.

Le 16 mars 2010, le contrat à terme sur obligations de 25 000 000 \$, décrit à la note 22 b), a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2010.

f) *Appel d'offres pour une énergie verte de 2008 en Colombie-Britannique*

Le 11 mars 2010, British Columbia Hydro and Power Authority a annoncé que trois projets hydroélectriques potentiels de la Société, dont la production totaliserait 113 MW, sur les cinq projets potentiels présentés en réponse à l'appel d'offres pour une énergie verte lancé en 2008 en Colombie-Britannique, avaient été retenus pour l'octroi de contrats d'achat d'énergie. Les trois projets potentiels retenus sont ceux de Upper Lillooet River, de Boulder Creek et de North Creek. Sous réserve de l'approbation de la Utilities Commission de la Colombie-Britannique, les contrats d'achat d'énergie permettront à la Société d'entamer la phase de développement, qui comprend la consultation des parties prenantes ainsi que l'obtention des permis nécessaires. La Société détient une participation de 66⅔ % dans ces trois projets potentiels.